Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Une question de légalité

ENDANT LA PLUS GRANDE partie des deux premières décennies de son existence, l'OIBT s'est attachée à définir ce que l'on entend par aménagement forestier durable, à comprendre comment évaluer ses progrès et à prendre des mesures pour surmonter les obstacles à sa réalisation. Un des obstacles les plus sérieux à l'aménagement forestier durable (AFD) dans beaucoup de pays membres de l'OIBT est imputable aux activités de prélèvement des ressources de la forêt et de commerce des produits forestiers qui sont entachées d'illégalité. La communauté internationale étant aussi près qu'elle le sera peut-être jamais de s'accorder sur ce que signifie l'AFD, puisque tous les principes actifs des critères et indicateurs de l'AFD sont désormais fondés sur

les sept mêmes points d'une approche thématique, l'attention s'est portée sur la définition d'un concept tout aussi controversable: la légalité des opérations forestières. L'évolution rapide des politiques d'achats publics de bois, décrétées par plusieurs grands importateurs et ajoutées à d'autres systèmes visant à garantir que les produits en bois proviennent de sources légales, ont fait passer la question du domaine théorique à l'arène du

commerce. Hélas, ce sujet n'a pas échappé à la rhétorique souvent irrationnelle et aux statistiques douteuses qui ont caractérisé

A l'intérieur contrôle des grumes exportées de PNG la mission en Thaïlande la traçabilité des bois ...



Table des matières

Papouasie-Nouvelle-Guinée – un auti son de cloche	
La mission en Thaïlande	6
Partenariat pour une bonne gestion forestière	. 10
La traçabilité des bois	. 14
Rubriques	
Projets récemment financés par l'OIBT	. 18
Tendances du marché	20
Rapport sur les bourses	. 22
Conférences	. 26
Ouvrages parus récemment	. 28
Formation	. 30
Réunions	31
Avis de vacances	32



Rédacteur

Steven Johnson Alastair Sarre Traduction Yvonne Cunnington Lecture Hana Rubin Justine Underwood Mise en page Base de données Manami Oshima

Le hulletin Actualités des Forêts Tronicales est une revue trimestrielle nubliée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé gratuitement en trois langues à plus de 14.200 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est aussi disponible en ligne à l'adresse www.itto.or.jp

International Tropical Timber Organization International Organizations Center - 5th Floor Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku Yokohama 220-0012 Japan t 81-45-223 1110 f 81-45-223 1111 tfu@itto.or.ip www.itto.or.jp

Couverture Grumes de PNG estampillées pour l'exportation. Photo: SGS

... Suite de l'éditorial

un grand nombre des récentes délibérations internationales sur la foresterie.

Le front le plus récemment ouvert dans la bataille de la légalité semble être la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), pays doté sur plus de 60% de sa superficie d'un couvert forestier presque entièrement sous régime communal ou appartenant à des clans. Comme le précise l'article d'Asumudu (page 3), la PNG a bien avancé depuis que le rapport Bartlett a mis en lumière de nombreux cas de tarification de cession interne et d'autres illégalités dans le commerce d'exportation de grumes dans les années 80. Ce pays a engagé une entreprise privée, à un coût non négligeable, pour surveiller les exportations de grumes et s'assurer que les problèmes de contrebande, de sousfacturation et autres soient éliminés. La réponse d'un groupe d'organisations non gouvernementales de PNG à cet article (page 5) indique cependant que l'accent mis sur le commerce d'exportation de grumes n'a pas résolu toutes les préoccupations concernant la légalité dans le secteur forestier du pays. Plus particulièrement, les droits des collectivités sur les ressources forestières et la participation des communautés à la prise de décisions concernant l'exploitation de leurs ressources sont encore des problèmes majeurs en PNG, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres pays-les articles de Simula et al. (page 6) et Silva et al. (page 10), par exemple, font ressortir que le manque de participation des collectivités locales fait obstacle à l'AFD, en Thaïlande et au Brésil respectivement.

Alors que peut-on faire? Une loi forestière, comme toute autre législation, est un contrat entre le gouvernement d'un pays et ses citoyens. Il est donc essentiel que ces lois tiennent compte des préoccupations et des besoins de ceux qui vivent le plus intimement avec la ressource. Elles devraient également prescrire le niveau minimum de bureaucratie nécessaire pour garantir l'utilisation efficace et durable des ressources; une réglementation excessive poussera les opérateurs forestiers à chercher des biais (parfois illégaux) pour la contourner. Et l'application de la loi forestière doit disposer de ressources adéquates et s'appuyer sur des moyens techniques appropriés, de sorte que les opérateurs puissent être correctement surveillés et tenus responsables en cas d'infractions à la législation.

L'OIBT peut aider les pays membres à introduire certains de ces éléments, par exemple en facilitant la mise en place de systèmes de traçabilité des grumes (page 14) et l'examen ou la révision de la législation relative aux forêts. Les missions envoyées dans les pays (comme celle entreprise récemment en Thaïlande, page 6) peuvent également aider à cerner les

problèmes et à catalyser le changement. Par le simple fait d'inviter une mission indépendante à étudier les obstacles à l'AFD, un pays fait preuve de sa volonté d'accepter des critiques constructives et de procéder aux changements nécessaires. La prochaine de ces missions indépendantes sera envoyée par l'OIBT en PNG dans les premiers mois de 2007.

Malgré ces possibilités d'assistance internationale et de beaucoup d'autres, la plupart des conflits relatifs aux ressources forestières seront résolus dans un cadre national. Bien qu'il soit contraignant et frustrant, un des principaux messages qui se dégagent des travaux de l'OIBT et d'autres dans ce domaine, c'est qu'il est nécessaire de faire participer tous les acteurs, y compris les groupes de collectivités locales, à la prise de décisions au sujet des ressources forestières. Les conflits seront d'autant mieux résolus que les processus accorderont l'égalité d'accès à toutes les parties prenantes, même au point d'aider les parties marginalisées à faire valoir leurs intérêts.

La transparence conditionne aussi l'efficacité de la résolution de conflits. Nous savons par expérience combien il peut être difficile d'obtenir des informations fiables sur ce qui se produit dans la forêt, à l'usine et sur le marché; pourtant, il est impératif que les revendications et les contre-revendications de tous les acteurs soient justifiées autant que possible par des données primaires. Toutes les parties prenantes peuvent contribuer à la mise en commun d'informations, et de telles contributions seront toujours plus crédibles si elles sont faites de manière transparente.

Quel que soit le processus international qui définira la légalité dans le contexte du commerce international des bois, son parcours risque d'être semé d'embûches: les nations souveraines sont d'une susceptibilité toute naturelle si des étrangers s'immiscent dans leurs affaires législatives. Chaque nation doit fournir sa propre définition-par ses processus législatifs-et convaincre les marchés que ses lois sont respectées.

Les pays qui procèdent à des consultations de large portée, inclusives et bien informées sur les questions de légalité forestière ont le plus de chances de trouver, sinon un consensus, du moins des solutions acceptables (ou inacceptables) pour tous. Et, en définitive, ce sont eux qui auront le plus de chances de gagner du terrain sur un marché international du bois qui évolue rapidement.

> Steven Johnson **Alastair Sarre**

Papouasie-Nouvelle-Guinée – un autre son de cloche

Progrès réalisés en Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de surveillance des exportations de grumes

par Kwame Asumadu

Consultant auprès du Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée



En route vers le marché: embarquement de grumes en PNG. Photo: SGS

ES DERNIÈRES ANNÉES, plusieurs organismes de Papouasie Nouvelle-Guinée (PNG) et organisations internationales non gouvernementales pour l'environnement (ONGE) ont engagé une campagne agressive pour arrêter la récolte de bois à des fins commerciales en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les ONGE ont invariablement prétendu que tous les prélèvements de bois à des fins commerciales en PNG étaient illégaux et non durables. Ces campagnes ont pour effet de menacer l'accès des produits ligneux de PNG aux marchés, en particulier à ceux du Royaume-Uni et de l'Australie.

Le but du présent article est présenter l'autre côté de l'histoire en décrivant le système indépendant mis en place en PNG pour surveiller l'exportation de grumes. L'objectif est de corriger certaines informations inexactes qui donnent l'impression que toutes les opérations commerciales de récolte du bois en PNG sont illégales et que presque toutes les grumes exportées de PNG vers les marchés d'outre-mer passent en contrebande.

Dans les années 80, les rapports continuels au sujet de malversations dans l'industrie forestière de PNG ont donné lieu à l'Enquête Barnett sur l'industrie forestière en 1989 et à un examen par la Banque mondiale en 1990. A la suite de ces enquêtes, le Gouvernement de PNG a mis au point une nouvelle Loi forestière en 1991. Il a également élaboré une nouvelle politique forestière pour remédier aux imperfections de la politique forestière précédente qui remontait à 1979.

En tant qu'élément d'exécution des recommandations de l'enquête Barnett, le Gouvernement de PNG a créé l'Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNGFA). La PNGFA a dès lors officiellement la responsabilité de mettre à exécution la loi et la politique de 1991 relatives aux forêts.

Le gouvernement a également engagé la Société Générale de Surveillance (SGS) en mai 1994, en la chargeant de procéder à la surveillance impartiale de toutes les exportations de grumes de PNG, afin de contrôler que les grumes exportées sont vendues aux prix en vigueur sur les marchés. La sGS devait également s'assurer que les chargements soient correctement déclarés quant aux volumes et aux espèces de grumes exportés.

La sGS a été fondée en 1878 et son siège est actuellement situé à Genève (Suisse). Elle fournit ses services dans plus de 140 pays à travers le monde et surveille directement plus de 5% de l'ensemble du commerce mondial. Pour garantir son indépendance, la sGS n'a aucun intérêt dans les secteurs manufacturiers, commerciaux ou financiers des pays où elle opère, ni dans les entités qu'elle surveille.

Depuis 1994, la PNGFA et la sGS ont développé et mis en oeuvre un système très solide pour surveiller tous les bois ronds exportés de PNG. Les activités de suivi de la sGS en PNG ne couvrent pas les produits de transformation tels que les sciages ou les placages. Les quantités de bois scié et de placages exportés tous les ans de PNG sont faibles (15 000 m³ et 65 000 m³ respectivement), comparées à des exportations annuelles de bois rond supérieures à 2 millions de m³. La sGS ne s'occupe pas non plus des opérations forestières.

Le système de surveillance des grumes en place actuellement en PNG implique ce qui suit:

- la fourniture d'étiquettes que les producteurs doivent apposer à une extrémité de chaque grume au moment du cubage au dépôt de billes, selon les prescriptions de la PNGFA;
- l'inspection des grumes avant leur expédition pour vérifier l'identification des espèces et le cubage des billes; et
- la surveillance du chargement à bord des navires pour contrôler les espèces et les volumes effectivement embarqués.

Suivant le système de surveillance sgs, aucune grume ne peut être légalement exportée de PNG tant que toutes les prescriptions (impliquant 22 étapes) n'ont pas été respectées. Les pointages et contrôles prévus dans le système garantissent qu'une étape ne peut pas être accomplie tant que la PNGFA et la sgs n'ont pas pleinement certifié que toutes les conditions de l'étape précédente ont été dûment satisfaites.

Selon le Directeur général de sGs en PNG, M. Bruce Telfer, la sgs n'a décelé, au cours des 12 dernières années, aucune contrebande à grande échelle dans le commerce d'exportation de grumes de PNG. La SGS établit également, à l'intention des organismes gouvernementaux compétents de PNG, des rapports de statistiques mensuelles sur toutes les expéditions de grumes. Ces rapports et les dossiers disponibles au bureau de la sGS à Port Moresby peuvent être vérifiés indépendamment et font ressortir que, depuis 1995, la sGS a inspecté plus de 25 millions de m3 de grumes originaires de 80 sites d'exploitation forestière, correspondant à une valeur FOB de plus de 4.450 milliards de Kina. La PNGFA a certifié que les taxes et les droits relatifs à ces expéditions avaient été acquittés, ce qui a permis à la Commission fiscale de PNG de percevoir des recettes se montant au total à 1.362 milliards de Kina.

Aussi efficace qu'il ait été pour réduire au minimum la contrebande de grumes, on ne peut pas dire que le système de surveillance SGS garantisse la légalité de toutes les activités de foresterie en PNG. Il importe cependant de noter que la PNG est l'un des rares pays producteurs de bois tropicaux qui aient appliqué un tel système pour renforcer le respect de la loi forestière.

> De plus, au cours de la même période, le Gouvernement de PNG a encaissé 354 millions de Kina en devises, des recettes de 265 millions de Kina et des paiements de 27 millions de Kina pour les propriétaires fonciers.

> Aussi efficace qu'il ait été pour réduire au minimum la contrebande de grumes, on ne peut pas dire que le système de surveillance sos garantisse la légalité de toutes les activités de foresterie en PNG. Il importe cependant de noter que la PNG est l'un des rares pays producteurs de bois tropicaux qui aient appliqué un tel système pour renforcer le respect de la loi forestière. A la connaissance de l'auteur, les seuls autres pays producteurs de bois tropicaux ayant mis en oeuvre des systèmes de traçabilité des grumes sont le Ghana, l'Equateur, le Congo, le Cameroun, le Guyana, le Brésil et la Malaisie péninsulaire. Les systèmes de la PNG et du Cameroun semblent être les seuls qui soient appliqués et gérés par un organisme autonome, hors de la portée du gouvernement ou de l'agence forestière.

> Certes, le système de surveillance sgs en PNG offre une preuve vérifiable que les allégations de contrebande effrénée de grumes sont extrêmement contestables. L'Examen annuel de l'OIBT sur le commerce international des bois tropicaux et les anomalies détectées ont indiqué pour 2005 un écart de 2% à peine entre le volume des exportations de grumes rapporté par les autorités de PNG et par les importateurs chinoises. La Chine est le plus grand importateur de bois rond de PNG.

> D'après l'OIBT, cette anomalie pourrait être due à un certain nombre de facteurs, y compris des inexactitudes de cubage et/ou de conversion, des erreurs de saisie des données, des différences de classification douanière et la non-concordance

des dates d'exportation avec les dates d'importation. L'Examen annuel de l'OIBT a également trouvé que 5 à 10% des anomalies relatives au commerce pouvaient s'expliquer au niveau des valeurs fob/caf. De toute manière, par elles-mêmes, de telles anomalies ne représentent pas des indicateurs fiables d'une activité illégale car il en existe en général dans les échanges opérés dans la légalité.

L'argument de la Banque mondiale selon lequel jusqu'à 70% des grumes récoltées en PNG sont d'origine illégale a été réfuté par la PNGFA et l'industrie lors d'un atelier régional sur l'application des lois forestières et la gouvernance tenu à Port Moresby les 11 et 12 octobre. Le Représentant résident de la Banque mondiale en PNG s'est engagé à faire vérifier cette assertion du Siège de la Banque à New York.

L'efficacité du système de surveillance SGS en PNG remet donc en cause le fondement de la recommandation faite par la Fédération des métiers du bois du Royaume-Uni à ses membres de boycotter les contreplaqués chinois manufacturés en bois rond tropical provenant de PNG. Selon M. Telfer, le système de numération unique des étiquettes sgs apposées aux grumes exportées fournit des informations suffisantes permettant de retracer les origines des différentes grumes et de remonter à la concession d'où elles ont été prélevées. Les acheteurs du Royaume-Uni et d'autres pays d'outre-mer qui doutent de la légalité d'une source de grumes de PNG peuvent donc vérifier cette information auprès de la sGS à Port Moresby.

Quant aux allégations d'exportations illégales de grumes des îles au large de la PNG, M. Telfer a indiqué qu'elles étaient hautement improbables. Il a fait valoir qu'il est impossible du point de vue logistique de charger un navire secrètement et pleinement pendant la nuit, ou même le jour, sans laisser quelque trace que ce soit. En outre, toujours du point de vue logistique, il est impossible d'embarquer sur un navire un plein chargement de grumes pendant les heures de nuit.

Des employés de la sGs sont postés dans les concessions où les grumes sont prélevées pour le commerce d'exportation. Il existe à l'heure actuelle en PNG environ 42 sites d'exploitation pour l'exportation de grumes. Selon l'organisation, il est possible de vérifier promptement tout signalement d'activités illégales concernant l'exportation des grumes. De tels contrôles ont été effectués dans le passé et n'ont pas révélé d'activités illégales par les exportateurs de grumes.

Les ressources forestières de PNG représentent un important capital renouvelable et naturel qui peut être utilisé sur une base durable susceptible de produire des richesses pour soutenir le développement socio-économique. En effet, les revenus de l'exportation des produits forestiers contribuent de manière non négligeable aux recettes du gouvernement, lesquelles étayent un très fort pourcentage des dépenses des pouvoirs nationaux et provinciaux et les rendent possibles.

En 1999, la Banque mondiale a estimé que le secteur forestier de PNG contribuait jusqu'à 8,6% au PIB du pays. Ce chiffre a baissé depuis la crise financière asiatique de la fin des années 90. Néanmoins, la part du PIB attribuée au secteur est demeurée relativement constante depuis 1999, se situant entre 3 et 5% du

Réponse du Forum PNG Eco-Forestry

L'article de Dr Asumadu a paru à l'origine dans le journal PNG Post-Courrier. Il avait été rédigé au moment où Dr Asumadu était engagé comme consultant par l'Autorité forestière de PNG en vue de contribuer à une étude de cas financée par l'OIBT sur l'exploitation illégale dans ce pays. Après la publication de cet article, l'OIBT a reçu du Forum PNG Eco-Forestry la réponse ci-dessous. Cette réponse est reproduite dans l'AFT en tant qu'élément des efforts de l'OIBT visant à encourager la poursuite du dialogue sur ces questions.

Le 1er novembre 2006, l'Autorité forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée a publié un bref article de Dr Kwame Asumadu intitulé 'Papouasie-Nouvelle-Guinée—un autre son de cloche'

Greenpeace

L'Autorité forestière de PNG prétend que Dr Asumadu est un consultant 'indépendant', mais son article semble dénoter un préjugé très favorable envers l'industrie d'exploitation forestière en PNG; il est totalement fallacieux.

Cet article s'applique constamment à ne faire aucune mention des graves manquements aux dispositions légales et des questions de non-conformité qui ont mené d'aucuns à caractériser l'exploitation forestière en PNG d'activité en grande partie illégale, pas plus qu'il ne tient compte de la masse de preuves de nombreuses sources qui sous-tendent cette analyse.

En revanche, l'article se concentre principalement sur la question de la surveillance des exportations, qui est en grande partie incontestable et qui n'a aucun rapport avec le débat en cours au sujet de la délivrance des permis d'exploitation et des pratiques de récolte.

L'article contient également un certain nombre de sérieuses inexactitudes factuelles et trompeuses qui, toutes, servent à rehausser l'image de l'industrie forestière et à marginaliser ses critiques.

De façon générale, cet article ne fait rien pour faire comprendre exactement les problèmes actuels de la gestion des forêts en PNG et semble faire partie d'une campagne délibérée qui vise à tromper le public.

Certaines des assertions fallacieuses et des inexactitudes factuelles contenues dans l'article sont mises en évidence ci-dessous.

son de cloche'.	on de cloche'. grande partie incontestable et qui n'a aucun rapport avec	
ARTICLE-PARAGRAPHE/TEXTE	REALITE	COMMENTAIRE
La PNG et les organisations internationales non gouvernementales ont engagé une campagne agressive pour arrêter la récolte de bois à des fins commerciales	Pour les ONG, le problème est celui de l'exploitation non durable—elles ne cherchent pas à arrêter les récoltes à but commercial—comme l'article luimême l'admet beaucoup plus loin dans le paragraphe 22	L'article débute par une déclaration erronée qui fausse le reste de son contenu et fait douter de l'impartialité et des intentions des auteurs
2: Une des intentions de l'article est de corriger l'impression que presque toutes les grumes exportées de PNG passent en contrebande	La question de l'exploitation forestière illégale en PNG ne repose pas sur des allégations de contrebande de grumes et la contrebande de grumes n'est pas une allégation faite par ceux qui critiquent l'industrie forestière	L'article part d'une fausse allégation pour ensuite longuement la réfuter afin de créer l'impression que les vraies allégations (qui ne sont pas mentionnées) sont également fausses
5. La SGS s'assure que les grumes exportées sont vendues aux prix courants du marché	La SGS ne s'assure pas que les grumes sont vendues aux prix courants du marché. La PNGFA est l'organisme qui approuve le prix de vente des grumes, et de nombreuses preuves indiquent que les grumes de PNG sont vendues à un prix inférieur à ceux en vigueur sur les marchés mondiaux	Ou bien l'auteur est mal informé, ou bien il cherche délibérément à tromper ses lecteurs
5-17: L'article consacre 13 de ses 26 paragraphes aux activités de la SGS concernant la surveillance des volumes et espèces de grumes exportés	Les allégations d'exploitation illégale en PNG portent sur les questions de délivrance des permis, de pratiques d'exploitation et de prélèvements non durables – aucune de ces questions n'a quelque rapport que ce soit avec la surveillance des exportations de grumes ou les activités de la SGS	Par son titre, l'article prétend aborder la question de l'exploitation forestière illégale et présenter un autre côté de l'histoire – mais la moitié de son contenu est consacrée à des questions non controversables ou hors du sujet
9: La SGS n'a découvert aucune contrebande de grumes à grande échelle	Les allégations d'exploitation illégale en PNG ne suggèrent pas que les grumes font l'objet d'une contrebande à grande échelle—là n'est pas la question	L'article trompe ses lecteurs en traitant d'allégations qui n'ont pas été faites
12: La SGS fournit des preuves vérifiables que les allégations de contrebande effrénée de grumes sont hautement improbables	Personne n'allègue qu'il existe une 'contrebande effrénée de grumes' et, de toute manière, l'opinion de la SGS n'est pas une 'preuve vérifiable'	L'article est trompeur en ce qu'il traite d'allégations qui n'ont pas été faites et en présentant une opinion comme une réalité
15: Le système de surveillance SGS remet en cause la recommandation de la Fédération des métiers du bois du Royaume-Uni de boycotter les bois provenant de PNG	La recommandation de la TTF au Royaume-Uni est fondée sur de nombreuses preuves indépendantes d'une exploitation illégale et non durable en PNG, laquelle échappe totalement au système de surveillance de la SGS	L'affirmation est complètement illogique et semble être délibérément fallacieuse
15: Les étiquettes apposées aux grumes permettent aux acheteurs du Royaume-Uni qui doutent de la légalité de la source des grumes de PNG de vérifier cette information auprès de la SGS	Les étiquettes des grumes ne sont d'aucune utilité pour les acheteurs du Royaume-Uni qui se procurent en Chine des produits finis manufacturés à partir de grumes de PNG. De toute manière, la SGS ne surveille que la valeur et les espèces des grumes exportées et ne peut pas vérifier la 'légalité de la source'	L'affirmation est totalement fallacieuse
16: Les allégations d'exportations de grumes illégales des îles au large de PNG sont hautement improbables	Des telles allégations n'ont rien à voir avec l'argument alléguant l'exploitation forestière illégale en PNG. L'exploitation illégale est centrée sur le continent et les îles principales. Les îles au large de la PNG sont en grande partie dénudées	Rejet d'une autre allégation inventée destinée à renforcer la fausse impression que la surveillance des exportations maîtrise le problème
17: La SGS doit vérifier promptement tout signalement d'activités illégales concernant l'exportation de grumes et ses contrôles n'ont pas révélé d'activités illégales de la part des exportateurs	Là encore, la SGS ne surveille que les expéditions des grumes exportées et n'a aucun rôle concernant les allégations d'exploitation illégale en PNG qui sont axées sur l'attribution des permis et les pratiques d'exploitation forestière	Le rapport semble intentionnellement induire en erreur et donne l'impression totalement erronée que la SGS est en mesure de confirmer que les exportateurs de grumes ne sont fautifs d'aucune activité illégale
18: Les revenus de l'exportation des produits forestiers contribuent de manière non négligeable aux recettes du gouvernement, lesquelles étayent un très fort pourcentage des dépenses des pouvoirs nationaux et provinciaux et les rendent possibles	L'industrie forestière contribue moins de 3% aux dépenses publiques et à peine 5% de la valeur des exportations des principaux produits de base	L'article est extrêmement trompeur et, là aussi, n'a rien à voir avec les problèmes de l'exploitation illégale en PNG
20: La foresterie se place au deuxième rang des sources de revenus, après le secteur de l'exploitation minière et du pétrole	Les recettes des exportations de produits agricoles sont plus de trois fois supérieures à celles du secteur forestier	Non seulement cette assertion est fausse, mais il est extrêmement tendancieux d'attribuer des rangs de priorité lorsque les valeurs relatives présentent des différences aussi considérables
20: Depuis plus d'une décennie la foresterie contribue en moyenne à hauteur de 30% aux dépenses de développement du pays	La contribution de l'industrie forestière est inférieure à 3%	L'assertion semble être, au mieux, excessivement trompeuse
21: La PNGFA estime que le secteur emploie directement 9 000 personnes, principalement dans les zones rurales	Ce sont surtout des ouvriers non qualifiés, mal payés, dont les conditions d'emploi ont été décrites par le département du travail comme un 'esclavage moderne'	Le nombre de personnes employées n'est pas une défense contre les allégations d'exploitation illégale et, bien que l'auteur se dise 'indépendant', il ne présente qu'un côté de la situation
24: Le fait que la PNG puissent encore faire davantage pour mieux réaliser l'aménagement durable de ses forêts ne saurait servir à justifier les allégations que toutes les activités commerciales de prélèvement dans le pays sont illégales	Il n'existe AUCUN aménagement forestier durable à des fins commerciales en PNG et le fait que la PNG puisse en améliorer la mise en oeuvre ne sert pas à justifier les allégations d'exploitation forestière illégale	L'article banalise les manquements extrêmement graves aux dispositions légales que l'on rencontre dans l'industrie forestière
25: Actuellement, il n'existe aucune définition agréée au plan national de ce que sont les activités illégales de récolte en PNG. La PNGFA se base généralement sur la définition qu'en ont donnée la FAO et l'OIBT, à savoir "la récolte, le transport, la transformation et le commerce des produits forestiers en violation des lois nationales"	La définition FAO/OIBT est celle qu'emploient ceux qui font des allégations d'exploitation forestière illégale; il n'y a aucun désaccord en PNG sur la définition de l'exploitation forestière illégale	Dans son avant dernier paragraphe, l'article soulève un faux argument comme diversion pour détourner l'attention des véritables problèmes
26: La PNG est jugée en fonction d'une définition beaucoup plus rigoureuse de l'exploitation forestière illégale formulée par	La définition utilisée par ceux qui dénoncent l'exploitation forestière illégale en PNG est la définition FAO/OIBT approuvée par la PNGFA	Cette assertion inexacte et trompeuse porte préjudice au véritable débat sur l'exploitation forestière illégale

La mission en Thaïlande

Une interdiction d'abattage dans les forêts naturelles, en place depuis 1989, a peut-être par inadvertance contribué à un déclin de la qualité de l'administration forestière du pays. Mais l'AFD est encore réalisable

par Markku Simula, Takeshi Akaha, Bipin Behari et Yam Malla

Membres de la mission OIBT en Thaïlande



Amoncellement de grumes: la mission a constaté que les dépôts de grumes n'étaient pas organisés de manière à tirer le maximum de valeur de la matière première. Photo: M. Simula

EGOUVERNEMENT ROYAL DE THAÏLANDE a invité l'OIBT à organiser une mission technique en Thaïlande pour identifier les facteurs qui entravent le progrès du pays vers l'Objectif OIBT 2000 et l'aménagement forestier durable (AFD) et recommander des mesures permettant de surmonter ces obstacles. La mission a eu lieu en mars et avril 2006; le présent article récapitule ses résultats.

Généralités

La foresterie thaïlandaise a évolué en quatre phases: i) exploitation initiale (du début des années 1890 au début des années 1930); ii) expansion de l'exploitation et de la gestion (du début des années 30 au début des années 60); iii) exploitation et déclin des forêts (des années 60 à la fin des années 1980); et iv) durs efforts visant à réaliser l'AFD en interdisant l'exploitation dans les forêts naturelles (à partir de 1989). La phase actuelle comporte trois éléments principaux: i) expansion d'aires vouées à une protection; ii) augmentation de la base de ressource des plantations forestières; et iii) développement de la foresterie communautaire.

La superficie du domaine forestier permanent (DFP) évaluée en 1991 était de 23,5 millions d'hectares, en grande partie déjà sans couvert forestier; elle avait rétréci de presque 50% à 12,0 millions d'hectares en 2001. Environ 1,15 million d'hectares du DFP initial avaient été convertis à l'agriculture, 8,3 millions d'hectares à des établissements humains et infrastructures, et 1,1 million d'hectares à d'autres utilisations. Ce qu'il en reste aujourd'hui comporte environ 10 millions d'hectares d'aires protégées et 1,9 million d'hectares de plantations. Pratiquement toutes les forêts naturelles appartiennent à l'Etat et sont gérées par le Département royal des forêts (DRF), le Département chargé des parcs nationaux, de la faune et de la conservation des plantes (DNP) ou (dans le cas des mangroves) le Département des ressources marines et côtières.

Diagnostic

Conservation des forêts

Le but de la Thaïlande est de mettre 25% de la totalité du territoire national sous régime d'aires protégées, alors qu'il couvre actuellement environ 20% de sa superficie. Le système d'aires protégées est intégral—le meilleur qui existe en Asie du Sud-Est—et inclut 227 aires protégées déclarées (11,3 millions d'hectares) et gérées par le DNP. Bien que de vaste étendue, les aires protégées comportent des quantités disproportionnées de forêts de montagne et très peu de forêts sempervirentes dans les plaines.

Sur un total de 103 parcs nationaux classés, le gouvernement n'a préparé de plans-cadres que pour 55 d'entre eux, et il n'existe de plans de gestion valides que pour 15 parcs classés seulement. De plus, 45 aires ont été proclamées mais non encore classées. Les plans de gestion sont en préparation pour à peine 25 des 55 refuges de faune. Tout cela prouve que l'élargissement du réseau d'aires protégées a de loin dépassé la capacité de l'administration d'y mettre en oeuvre une gestion efficace. De toute manière, les plans de gestion ne mènent pas toujours à une meilleure protection parce que leur exécution laisse souvent à désirer.

La politique thaïlandaise en matière de conservation était au début centrée sur la notion d'espaces naturels qui recommandait l'exclusion totale d'êtres humains des aires protégées. Cette approche n'est plus possible; 1,2–2 millions de personnes qui dépendent des ressources de la forêt vivent à l'intérieur d'aires protégées. C'est là que réside toute la question de l'avenir du réseau d'aires protégées.

Réserves forestières

Les 1221 réserves forestières nationales couvrent 23,4 millions d'hectares et sont gérées par le DRF; moins de la moitié de cette

superficie est boisée. Collectivement, les réserves et les aires protégées couvrent environ 63,2% de la superficie totale du pays. La Thaïlande n'a jamais eu de système de gestion sylvicole à long terme, en dépit des expériences réussies dans des pays voisins possédant des types de forêt semblables. Il n'existe aucun registre d'inventaire forestier à l'échelle nationale.

La politique forestière de 1985 a été un échec et les tentatives faites en 1992 pour l'améliorer par un programme-cadre pour le secteur forestier étaient insuffisantes. La gestion des réserves forestières se heurte donc à une sorte de vide au niveau des politiques. Depuis l'interdiction d'exploitation forestière en 1989, la protection est le but principal de la politique. Cependant, de vastes secteurs de réserves forestières sans couvert arboré sont en fait devenus des terres communes publiques sur lesquelles empiètent les activités agricoles en expansion. De nombreuses réserves nécessitent des aménagements pour assurer leur santé et leur vitalité, mais l'interdiction de coupes empêche toutes améliorations sylvicoles.

Foresterie communautaire

En plus de ceux qui vivent à l'intérieur et autour des aires protégées, 20 à 25 millions d'habitants vivent à proximité des réserves forestières et y récoltent des produits non ligneux qui constituent une partie importante de beaucoup de moyens de subsistance locaux. La foresterie communautaire (ou villageoise) a été introduite dès les années 70 dans l'intention d'améliorer la gestion des forêts. Environ 11 400 villages (ou 15,5% de tous les villages) participent dès lors à la gestion de forêts communautaires, parmi lesquels environ la moitié ont formellement enregistré leurs forêts communautaires. Cellesci ne couvrent que 200 000 hectares, soit 1,2 % de toutes les superficies boisées.

Le DRF a imaginé toutes sortes de dispositifs pour aider les communautés locales à gérer leurs forêts, mais à une échelle pilote seulement. Cependant, l'avenir de ces forêts communautaires est incertain parce que le gouvernement ne peut garantir leur statut à long terme. Quoi qu'il en soit, la superficie des forêts communautaires est si petite et la vitesse à laquelle ces forêts sont créées est si lente que la pratique n'a pas eu d'impact significatif à l'échelle nationale sur la réduction de la pauvreté ou dans le domaine de l'aménagement forestier.

La lenteur des progrès et l'insécurité sont attribuables avant tout à un cadre juridique inadéquat. Plusieurs versions d'une loi sur la foresterie communautaire ont été rédigées, mais l'adoption a été retardée par un manque de consensus, en particulier à propos d'une clause qui autoriserait la présence de forêts communautaires dans les aires protégées ainsi que sur une proposition visant à pousser la foresterie communautaire au-delà des sites dégradés dans des réserves forestières. On note chez les fonctionnaires et dans certaines organisations non gouvernementales (ONG) une profonde méfiance à l'égard des communautés locales sur leurs capacités de gérer des forêts.

Lutte contre le déboisement

Les données disponibles sur le déboisement en Thaïlande suggèrent qu'il continue à un taux inacceptable, en particulier à la lisière des forêts. Les politiques sur la lutte contre le déboisement sont concentrées sur des mesures visant à maintenir le couvert forestier en réhabilitant des zones dégradées et en réintroduisant des arbres sur des terres marginales déboisées. Le problème de la pauvreté rurale, cause profonde du déboisement, n'a pas été traité comme il devrait l'être, et les incidences que les politiques dans d'autres secteurs peuvent avoir sur les forêts n'ont pas été dûment prises en considération.

Exploitation illégale et interdiction de coupes

L'interdiction des coupes décrétée en 1989 a eu des effets mélangés. Elle aurait dû s'accompagner de mesures complémentaires mais celles-ci sont venues tard, n'étaient pas satisfaisantes et n'ont pas eu l'effet désiré. L'interdiction a également transféré une partie du problème de l'exploitation illégale aux pays voisins parce que l'approvisionnement local ne pouvait pas répondre à la demande.

L'interdiction a également provoqué une recrudescence soudaine des opérations illégales; les contrôles ont depuis été renforcés, bien que l'on ne sache pas très bien si ces mesures sont vraiment efficaces. Selon certaines parties prenantes, l'exploitation forestière illégale, qui dans le passé se produisait sur une grande échelle, est devenue une activité de plus petite envergure. Les autorités admettent que la corruption est sans aucun doute un problème mais qu'il est difficile de mesurer son importance.

Bois d'hévéa

Les plantations d'hévéa existantes pourraient théoriquement fournir au marché environ 21 millions de m³ de bois par an. Toutefois, vu le manque de coordination entre les secteurs de production du latex et du bois, ce potentiel est sous-utilisé.

Teck

La superficie des forêts naturelles de teck en Thaïlande a diminué de 2,3 millions d'hectares en 1954 à environ 150 000 hectares en 2000. Pendant la même période, les secteurs privé et public ont établi 836 000 hectares de plantations de teck et leurs produits d'éclaircies sont maintenant commercialisés. Sauf en ce qui concerne son amélioration génétique, pratiquement aucune recherche n'a été faite sur le teck, bien que cette espèce ait été le pilier du secteur forestier pendant plus de cent ans.

Le DRF a imaginé toutes sortes de dispositifs pour aider les communautés locales à gérer leurs forêts, mais à une échelle pilote seulement. Cependant, l'avenir de ces forêts communautaires est incertain parce que le gouvernement ne peut garantir leur statut à long terme.

Eucalyptus

Les plantations d'eucalyptus couvrent environ 480 000 hectares, dont 10% dans des rizières; on estime que la production ligneuse de ces plantations se situe à environ 7 millions de m³ par an. La majeure partie (70–80%) de la récolte est utilisée par l'industrie de la pâte et du papier, tandis que 10 à 15% sert à produire du charbon de bois et 5% des poteaux de construction; l'eucalyptus commence également à être utilisé dans la fabrication de panneaux de fibres de densité moyenne, de panneaux durs et de panneaux de particules. L'énorme potentiel de l'eucalyptus pour la production de sciages et de contreplaqués est encore à réaliser.

Marchés

La transparence du marché se borne au commerce de grumes; les petits producteurs n'ont souvent pas conscience de la valeur exacte de leurs récoltes de bois et leurs capacités de négociation avec les acheteurs sont limitées. Les vendeurs ne sont pas en mesure de contrôler efficacement les pratiques de cubage, ce qui peut donner lieu à des abus. La création de coopératives ou d'associations de producteurs aiderait à protéger les intérêts des cultivateurs.

Industrie du meuble

Sans efforts concertés du gouvernement, la prospérité de l'industrie du meuble de Thaïlande—importante source de recettes d'exportation—risque de stagner en raison de la forte pression de la concurrence. L'industrie n'a pas adopté d'approche stratégique pour la gestion des ressources, la recherche et le développement de l'ensemble du secteur, la commercialisation, les systèmes de normalisation et de contrôle de la qualité, ou la formation technique spécialisée. Le problème majeur résulte du manque de superviseurs et de cadres moyens compétents qui pourraient améliorer les opérations dans les ateliers et faire appliquer des systèmes efficaces de contrôle de la qualité. De plus, en Thaïlande, les aptitudes en matière de conception de nouveaux modèles de meubles sont limitées.

L'industrie d'exportation thaïlandaise a déjà pris certaines mesures pour répondre aux demandes croissantes du marché en produits certifiés et légalement produits. Cependant, les industries du meuble et des panneaux à base de bois ne sont pas encore à même de satisfaire ces demandes à cause des obstacles à la certification des plantations d'hévéa affectées à la production de bois.

La richesse des connaissances accumulées par la Thaïlande et l'existence de cadres professionnels efficaces et bien formés en matière de gestion des ressources naturelles fournissent une base permettant d'avancer vers l'objectif de l'AFD. Mais un manque de politique logique à l'égard des forêts aux niveaux supérieurs du gouvernement a créé la confusion aux niveaux inférieurs et dans la communauté dans son ensemble.

Administration publique

Depuis que certaines de ses fonctions clés ont été supprimées en 2002, le DRF ne voit pas clairement quels sont sa mission, son rôle et ses ressources, et n'a en place aucun système de direction hiérarchique approprié. C'est un sérieux handicap à la progression vers l'AFD. La duplication des activités de vulgarisation déconcerte les agriculteurs du fait que les différentes agences donnent souvent des conseils incompatibles. Pour développer la foresterie comme il se doit, les efforts de vulgarisation du DRF doivent être renforcés et mieux coordonnés avec ceux d'autres bureaux sur le terrain et ceux des ong. Les cadres supérieurs et moyens au siège du DRF sont trop nombreux, mais le personnel au niveau du terrain est insuffisant.

Décentralisation

Les dispositions législatives relatives aux pouvoirs locaux des *tambon* (sous-divisions) et des villages offrent une structure administrative adéquate pour transférer la responsabilité de la gestion des ressources forestières aux villages et à des groupes de villageois. Une nouvelle philosophie sur le rôle de

l'administration publique des forêts se dégage en Thaïlande. Toutefois, le changement de politique, impliquant un transfert des responsabilités de gestion au niveau local, nécessitera un long apprentissage.

Éducation et vulgarisation forestière

Il semble n'y avoir dans le pays aucune capacité de formation technique et professionnelle liée à la foresterie, de sorte que ce sont les organismes et entreprises intéressés qui ont assumé la responsabilité de développer leurs propres ressources humaines. Il n'en reste pas moins qu'un besoin particulier se fait sentir de fournir davantage de formation à l'intention des superviseurs et d'autres cadres moyens dans les métiers du bois et spécifiquement dans l'industrie du meuble. C'est là une des principales contraintes du développement industriel.

Le ministère des ressources naturelles et de l'environnement, qui a la responsabilité globale des forêts, semble n'avoir élaboré aucun plan pour développer un programme de vulgarisation forestière. C'est regrettable étant donné que le secteur privé et les communautés sont sur le point d'être chargés de la gestion des ressources forestières et de la production. La plupart des fonds du DRF servent à entretenir l'infrastructure et à rémunérer le personnel, ne laissant pas grand-chose pour davantage de formations ou d'autres activités d'assistance.

Système d'information

Le système actuel de rapport statistique sur le secteur forestier en Thaïlande est loin d'être satisfaisant. L'information est un puissant outil pour la gestion du secteur mais elle a été négligée dans le passé. Il n'existe aucune stratégie globale pour la gestion de l'information. Le but de la collecte de données n'apparaît pas clairement aux cadres moyens, qui tendent à la percevoir comme un fardeau administratif plutôt qu'un outil de gestion. L'ensemble du système de statistiques forestières devrait être réexaminé.

Organisation du secteur privé

Les associations d'arboriculteurs de Thaïlande comptent encore peu d'adhérents; le développement d'organisations de petits propriétaires n'aura pas lieu sans le soutien catalyseur du DRF ou d'autres agences publiques. L'expérience internationale concernant la mise en place de coopératives de groupes de forêts villageoises est variable, mais cette option pourrait être viable en Thaïlande, surtout dans le cas de petites forêts communales et si les parties prenantes ne sont pas à même de développer leurs propres activités en aval.

Société civile

La méfiance réciproque qui existait autrefois entre les ong et les autorités s'est peu à peu dissipée, en partie grâce à l'ouverture des processus décisionnels à une plus large participation, mais l'accès à l'information doit encore être amélioré. Du point de vue du gouvernement, il est difficile de traiter avec la communauté hétéroclite des ong. Le gouvernement continue de recevoir des messages contradictoires sur la façon dont les politiques relatives aux habitants qui dépendent des forêts devraient être conçues et mises en oeuvre.

Contraintes et opportunités

Le diagnostic de la mission a révélé de nombreuses lacunes et faiblesses dans la situation actuelle, mais l'AFD est encore possible si des mesures correctives sont prises. Les connaissances accumulées par la Thaïlande et l'existence de cadres professionnels efficaces et bien formés en matière de gestion des ressources naturelles fournissent une base permettant d'avancer vers l'objectif de l'AFD. Mais un manque de politique logique à l'égard des forêts aux niveaux supérieurs du gouvernement a créé la confusion aux niveaux inférieurs et dans la communauté dans son ensemble.

Vision pour l'avenir

Les éléments suivants constituent une vision stratégique possible de l'AFD en Thaïlande: i) fin du déboisement net; ii) réhabilitation de la plupart des secteurs dégradés; iii) existence de forêts communautaires avec sécurité foncière; iv) bois industriel obtenu pour la plupart auprès des plantations, avec moindre dépendance du bois d'hévéa; v) rôle actif de l'industrie à base de bois dans le développement de l'approvisionnement en matières premières; vi) légalité et certification vérifiables de toutes les opérations de récolte du bois selon une norme nationale d'AFD; vii) augmentation sensible des ressources en arbres hors forêt; viii) existence d'un marché efficace et suffisamment transparent pour les produits forestiers; ix) industrie forestière thaïlandaise concurrentielle sur le plan international; x) gestion systématique et utilisation durable des ressources de bambou et de rotin; xi) gestion des aires protégées de manière à contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants vivant à l'intérieur et à proximité; xii) processus de politique forestière en place et fermement ancré; xiii) prise de décisions fondées sur une information adéquate; xvi) privatisation de l'organisation de l'industrie forestière-actuellement étatique; xv) organisation efficace des communautés forestières et des propriétaires de forêts; xvi) société civile bien organisée et instruite en matière de foresterie; et xvii) promotion des intérêts communs du secteur privé par le renforcement des associations.

Contraintes principales

Les contraintes les plus critiques empêchant le progrès vers l'AFD en Thaïlande sont: i) goulets d'étranglement dans le cadre de réglementation; ii) manque de cohérence dans les politiques publiques; iii) perceptions très diverses des habitants au sujet de la façon dont les forêts de Thaïlande devraient être conservées et gérées; iv) manque d'assistance aux communautés et au secteur privé pour la gestion durable des ressources forestières; v) incertitude institutionnelle liée à l'administration publique des forêts; vi) déficience des systèmes d'information; et vii) manque de stratégies pour le développement des ressources humaines et la vulgarisation, y compris dans les industries de transformation.

Opportunités

En dépit des contraintes relevées ci-dessus, l'aménagement durable des forêts thaïlandaises présenterait un certain nombre d'opportunités considérables: i) potentiel de la foresterie communautaire de contribuer à l'allégement de la pauvreté; ii) importante expansion de l'arboriculture commerciale sur des terres marginales; iii) amélioration des services environnementaux que procurent les forêts, par le biais de mécanismes rémunérant les gestionnaires et propriétaires de forêts; et iv) développement de la production de produits forestiers non ligneux très demandés sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Recommandations

La mission a émis au total 45 recommandations formulées par des groupes de parties prenantes. Celles qui suivent sont parmi les actions prioritaires à entreprendre:

 la loi sur la foresterie communautaire devrait être approuvée sans tarder et sa mise en oeuvre soutenue. La foresterie communautaire devrait être autorisée dans les réserves forestières nationales:

l'OIBT devrait établir des partenariats avec des instituts d'enseignement et de formation en Thaïlande afin de concevoir et de mettre en pratique des produits et services pour renforcer les capacités en vue de mettre en oeuvre les recommandations de la mission.

- le gouvernement devrait promouvoir l'investissement dans des plantations du secteur privé, entre autres en prévoyant des facilités de crédit adéquates, en améliorant la transparence du marché, en soutenant l'organisation des producteurs, et en encourageant des partenariats entre les propriétaires et l'industrie;
- il faudrait mettre au point une stratégie nationale pour développer l'écotourisme;
- la politique forestière devrait être mise à jour par un processus inclusif et structuré (par ex. le programme forestier national). Les objectifs contradictoires de la politique liée à l'utilisation du territoire devraient être éliminés;
- il faudrait élaborer des critères et indicateurs nationaux de l'AFD avec l'assistance de l'OIBT;
- il faudrait procéder à une évaluation détaillée d'options pour les structures institutionnelles du DRF et du DNP.
 Le DRF doit mettre en place une direction hiérarchique appropriée;
- il faudrait préparer un plan de développement des ressources humaines et une stratégie de vulgarisation pour le secteur forestier;
- l'industrie forestière devrait renforcer son rôle dans le développement de sa filière d'approvisionnement de matière première et d'achat de bois;
- les ong devraient améliorer leur dialogue afin d'éviter des messages incompatibles lors de la modification des politiques. Il faudrait créer un réseau des ong oeuvrant dans le domaine des forêts;
- tous les acteurs devraient définir et évaluer des options permettant de développer la certification des forêts en Thaïlande;
- l'OIBT devrait appuyer un projet visant à renforcer le système national d'information sur les forêts; et
- l'OIBT devrait établir des partenariats avec des instituts d'enseignement et de formation en Thaïlande afin de concevoir et de mettre en pratique des produits et services pour renforcer les capacités en vue de mettre en oeuvre les recommandations de la mission.

La liste complète des recommandations figure dans le rapport circonstancié, lequel peut être obtenu en s'adressant au Fonctionnaire de l'information de l'OIBT (itto@itto.or.jp)

Partenariat pour une bonne gestion forestière

Initiative conjointe de chercheurs et d'industriels du bois en Amazonie brésilienne

J. Natalino M. Silva¹, Benno Pokorny², César Sabogal³, J. Olegário P. de Carvalho⁴ et Johan Zweede⁵

1Chercheur

Embrapa Amazônia Oriental Belém, Pará, Brésil

Coordonnateur

Projet OIBT 'Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne'

natalino@cpatu.embrapa.br

²Chargé de cours

Faculté de foresterie et des sciences de l'environnement Université de Freiburg Allemagne

Chercheur associé

Centre pour la recherche forestière internationale

benno.pokorny@waldbau.unifreiburg.de

³Consultant et chercheur associé

Centre pour la recherche forestière internationale Belém, Pará, Brésil c.sabogal@cgiar.org

4Chercheur

Embrapa Amazônia Oriental Belém, Pará, Brésil olegario.carvalho@gmail.com

5Directeur exécutif

Institut des forêts tropicales Belém, Pará, Brésil zweede@fft.org.br



Coupe à faible impact: préparation de l'abattage d'un arbre dans la zone du projet. Photo: IFT

ES PRATIQUES d'exploitation à faible impact (EFI) jouent un rôle capital dans la réalisation de la gestion durable des forêts tropicales. Les études coût-bénéfice (Barreto et al. 1998; Holmes et al. 2000) ont montré que l'EFI peut se traduire par des avantages financiers concurrentiels du fait qu'une meilleures planification garantit l'utilisation efficace du matériel et réduit les pertes de bois. En Amazonie brésilienne, des sites de démonstration ont été établis au cours des années 90 par l'Organisation brésilienne pour la recherche agricole (EMBRAPA), l'Institut des peuples et de l'environnement d'Amazonie (IMAZON) et la Fondation des forêts tropicales (acronyme portugais FFT, maintenant connue sous le nom d'Institut des forêts tropicales ou IFT). Ces dernières années, le programme de certification du Forest Stewardship Council (FSC) a également fait des progrès considérables en Amazonie brésilienne.

Néanmoins, plus de dix ans après le Sommet de Rio, nombreux sont ceux qui considèrent encore la récolte du bois en Amazonie brésilienne comme une activité prédatrice (Greenpeace 2001; Amigos da Terra 2002). Les entreprises du bois désireuses de mettre en oeuvre l'effi et d'autres bonnes pratiques de gestion forestière sont confrontées à de nombreux obstacles indépendants de leur volonté, comme l'application inefficace de la loi, l'insuffisance d'infrastructures, la médiocrité dans l'éducation, la corruption et les conflits de droits fonciers (Embrapa 1997; Johns et al. 1996; Blate et al. 2001; Sabogal et al. 2005). Il leur manque en outre des outils adéquats de sylviculture et de gestion (voir fft 1998; Amaral et al. 1998; Silva 2001). Les entreprises du bois ont tendance à considérer que les connaissances scientifiques sont trop théoriques et ne sont pas pertinentes.

Afin de traiter certains de ces problèmes, le projet OIBT PD 57/99 REV.2 (F): 'Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne', a encouragé la coopération scientifique entre EMBRAPA et le Centre pour la

recherche forestière internationale (CIFOR). L'objectif principal de ce projet est de stimuler l'adoption des bonnes pratiques de gestion par les entreprises du bois de la région. Le projet fait intervenir également l'IFT, le principal organisme de formation à la gestion forestière en Amazonie, et deux entreprises du bois brésiliennes, Juruá Florestal Ltda. et Cikel Brasil Verde Ltda.

Le présent article décrit les progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre de ce projet. Il donne un aperçu des perspectives d'adoption répandue des bonnes pratiques de gestion forestière par les entreprises du bois amazoniennes, y compris les outils résultant du projet, en particulier: les directives pour les opérations d'EFI, le suivi de la dynamique des forêts, les équations pour le calcul des volumes, les interventions sylvicoles après les récoltes, le suivi des opérations des entreprises, les contrôles de production et des coûts, et l'audit gouvernemental des projets de gestion forestière.

Directives pour les opérations d'EFI

Le projet a débuté en 2000 par un atelier international d'experts pour étudier des directives pour l'aménagement forestier durable (AFD) en Amazonie brésilienne. Se fondant sur un examen en profondeur des codes pratiques existants, les partenaires du projet ont publié un ensemble de directives techniques pour l'EFI dans les forêts de terra firme d'Amazonie brésilienne (Sabogal et al. 2000), et l'ont ensuite utilisé pour former des centaines de gestionnaires et opérateurs forestiers dans la région. Les entreprises du bois participant au projet ont également utilisé ces directives pour améliorer leurs opérations forestières, ce qui a permis aux deux entreprises d'être certifiées par le FSC en 2001. Le degré auquel ces deux entreprises ont été en mesure de se conformer aux directives d'EFI a été évalué afin de dégager les raisons qui avaient contribué à l'adoption de ces directives, ou les contraintes qu'elles avaient rencontrées, ainsi que pour cerner les secteurs particuliers devant être améliorés (Pokorny et al. 2005). Les résultats de ce processus ont permis d'élaborer un ensemble final exhaustif de directives EFI (y compris sur les aspects de planification, suivi et gestion sociale), lesquelles ont servi de documents de base essentiels pour le récent examen de la gestion des forêts au Brésil.

Suivi de la dynamique des forêts

Jusqu'au début des années 80, on savait peu de choses au sujet de la croissance et du rendement des forêts ombrophiles d'Amazonie brésilienne. En 1981, EMBRAPA a émis des directives visant à mettre en place et mesurer des parcelles d'échantillonnage permanentes dans les forêts de terra firme en Amazonie orientale et à développer un logiciel pour le traitement et l'analyse des données rassemblées (Silva & Lopes 1984). Compte tenu de l'expérience acquise grâce à ce système, le projet a créé un outil simple, comprenant des instructions (Silva et al. 2006) et le logiciel informatique correspondant, pour permettre aux entreprises du bois, ainsi qu'aux communautés et aux chercheurs, de suivre la dynamique des forêts. Ce logiciel, non seulement renseigne sur la croissance, la mortalité et le recrutement, mais il permet aussi à l'utilisateur d'effectuer des études phyto-sociologiques et d'analyser les données d'inventaires forestiers provisoires. Actuellement, l'Institut brésilien pour l'environnement et les ressources naturelles renouvelables (IBAMA) est à la tête d'un consortium de dix organismes qui s'emploient à créer un réseau de parcelles d'échantillonnage permanentes en Amazonie brésilienne en utilisant un sous-ensemble de cet outil. Cet outil est déjà utilisé par presque toutes les entreprises du bois d'Amazonie certifiées par le FSC. Le projet est également parvenu à mesurer à nouveau plus de 200 parcelles d'échantillonnage permanentes établies par EMBRAPA depuis 1981 dans diverses zones des Etats de Pará et d'Amapá. L'analyse de ces données et les informations provenant de parcelles d'échantillonnage permanentes nouvellement établies élargiront considérablement la connaissance de la dynamique des forêts en Amazonie.

Équations de volume

Heinsdijk & Bastos (1963) ont défini, pour l'Amazonie brésilienne, un coefficient général de forme de 0,7 pour calculer le volume du bois des arbres à récolter. En dépit de son caractère général et des nombreux changements quant aux espèces récoltées, ce coefficient de forme est encore employé de nos jours. Ce coefficient et les erreurs d'évaluation visuelle de la taille des fûts, mènent à la surestimation des volumes enregistrés lors des inventaires forestiers et, par conséquent, dans les permis d'exploitation forestière délivrés par IBAMA aux producteurs de bois. Il s'ensuit que les volumes de récolte autorisés dépassent généralement les besoins réels des entreprises et que les excédents sont fréquemment commercialisés sur le marché noir, 'légalisant' de ce fait le bois prélevé dans des secteurs de forêt non autorisés. Pour surmonter ce problème, IBAMA a émis un règlement exigeant que toutes les entreprises du bois mettent au point des équations locales permettant de calculer le volume des espèces prélevées, ce qui a fait naître une demande urgente d'outils susceptibles d'aider les forestiers et les entreprises dans leurs efforts. Pour aider à satisfaire cette demande, l'équipe du projet a élaboré des directives de terrain visant à rassembler des données au cours des opérations d'abattage d'arbres témoins, ainsi qu'un logiciel (SMALIAN) pour calculer le volume des fûts en appliquant le formule de Smalian. Cet outil calcule



Formation à la gestion forestière: explication de l'EFI à des stagiaires dans la forêt. Photo: IFT

différents volumes d'arbres par espèce, et permet d'exporter les données sur des tableurs Excel pour simplifier la dérivation des équations locales de volume correspondant à différents types et espèces de forêts. Il est prévu que cet outil permettra aux entreprises de mieux estimer les volumes récoltables.

Interventions sylvicoles après les récoltes

Les traitements sylvicoles en milieu tropical, tels que le délianage et les éclaircies libératoires des cimes, peuvent améliorer les taux de croissance des arbres du peuplement final potentiel (voir Silva 2001), tandis que les plantations d'enrichissement accroissent la productivité et la qualité générale des forêts. Pourtant, les entreprises du bois d'Amazonie ignorent encore ces options de gestion parce que les connaissances existantes au sujet des effets spécifiques des interventions sylvicoles sont encore limitées. En 2005, l'équipe du projet a entrepris des expériences forestières dans 2100 hectares de forêts primaires de terra firme parcourues par les coupes afin d'en savoir plus au sujet des aspects écologiques et financiers des traitements sylvicoles. Sept types de traitement sont actuellement étudiés; ils impliquent le délianage, les éclaircies libérant les cimes, les plantations d'enrichissement et la gestion de la régénération naturelle dans les vides. On s'attend à ce que les résultats de ces expériences fournissent aux entreprises des données en fonction desquelles décider d'engager des investissements dans des traitements sylvicoles et qu'ils permettront de mettre au point des directives sylvicoles applicables après les récoltes dans les forêts de terra firme d'Amazonie brésilienne.

Suivi de la performance opérationnelle des entreprises

Il est crucial de procéder à un contrôle systématique, objectif et continu des opérations forestières pour garantir la conformité avec les normes prescrites par l'autorité forestière (ou un



Construction de routes: bien construire les routes et les pistes de débusquage est un élément essentiel de l'EFI. Photo: IFT

certificateur indépendant). Ce contrôle permet de dégager des renseignements sur la réalisation des objectifs de l'entreprise, aide à détecter des problèmes et peut servir à identifier le potentiel de production sous-utilisé. Toutefois, bien que la plupart des codes pratiques existants soulignent l'importance d'un suivi régulier, ils ne donnent que peu d'information sur la manière de procéder efficacement. Pour remédier à ce manque de conseils méthodologiques adéquats, le projet a mis au point un outil permettant de suivre l'exécution des opérations de gestion forestière, en se fondant sur un ensemble de critères et indicateurs (c&I) développés lors d'ateliers nationaux et internationaux, d'essais sur le terrain et de consultations avec des spécialistes. Un logiciel a été élaboré pour que les entreprises du bois puissent adapter ce modèle de c&1 à leurs conditions particulières, produire des formulaires de relevé des données de terrain, traiter les données relevées et produire des rapports de suivi.

Les opérations forestières ont également des conséquences pour les habitants qui vivent à l'intérieur ou à proximité des zones de coupe et, à la longue, il est essentiel de veiller à leur bien-être pour garantir l'intégrité des zones de gestion forestière.

Suivi de la production et des coûts

Nombreux sont ceux qui affirment que seul un excédent financier réalisé grâce à des pratiques améliorées comme l'EFI motivera les entreprises du bois à s'engager sur la voie de l'aménagement forestier durable. Cependant, très peu d'entreprises amazoniennes savent rassembler et analyser correctement l'information sur la production et les coûts dans l'intention d'étayer des décisions concernant leur investissement, le choix des techniques, la planification des opérations, la détection des difficultés et les possibilités d'améliorer leur performance. L'information dont ils disposent (laquelle est déficiente et inachevée) consiste principalement en évaluations approximatives de la production, documentation chronologique des recettes et des dépenses et bilan annuel pour le calcul des impôts. Ainsi, bien que fortement intéressées, les entreprises ne disposent souvent pas de bonnes données financières ou, tout simplement, ne savent pas analyser convenablement les paramètres financiers. Afin de produire l'information financière et de renforcer la capacité de gestion, le projet a mis au point un logiciel pour suivre systématiquement la production et les coûts des opérations (Pokorny & Steinbrenner 2005; Pokorny et al. 2006). L'application de cet outil par les entreprises participant au projet s'est déjà traduite par la premières analyse financière à long terme et une documentation sur les opérations commerciales de récolte en Amazonie. Le suivi de leurs propres opérations de gestion forestière devrait amener les entreprises à prendre davantage conscience des innovations nécessaires pour renforcer l'efficacité de leurs opérations et réduire les dommages infligés à l'environnement, et à susciter davantage leur intérêt. Ces analyses génèrent également une source unique d'informations empiriques sur les aspects financiers de la "bonne gestion forestière", qui permettra de comprendre plus facilement les implications financières de la mise en oeuvre de l'EFI et d'autres pratiques d'AFD. Les données dégagées par le projet ont confirmé la compétitivité de l'efi, de même que l'importance d'utiliser le matériel lourd de manière

efficace pour compenser en partie les baisses de productivité et les coûts additionnels qu'entraîne la planification lors des opérations d'EFI. Cependant, il est apparu avec évidence que la mise en oeuvre réussie de l'EFI par les entreprises amazoniennes dépend du professionnalisme et de la formation du personnel et d'une amélioration des procédures administratives et de l'organisation. Le soutien des entreprises intéressées à mettre en oeuvre l'EFI devrait donc être axé sur le renforcement des capacités de gestion ainsi que sur le besoin d'un apport de ressources financières additionnelles.

Audit des projets de gestion forestière

Le terme 'audit' se rapporte ici aux procédures d'institutions gouvernementales visant à s'assurer de la conformité des entreprises du bois avec les dispositions légales relatives à la gestion forestière. Les audits fournissent à ces institutions l'information qui leur permet de décider s'il est nécessaire soit de sanctionner des entreprises dont les opérations laissent à désirer, soit d'offrir des incitations à une bonne performance. Un audit efficace aide à contrebalancer les désavantages concurrentiels face à l'illégalité et à l'exploitation forestière prédatrice. Au Brésil, plusieurs études sur la qualité de la gestion forestière ont fait ressortir que presque aucun projet de gestion forestière n'est conforme aux prescriptions définies dans les règlements pertinents (Embrapa 1997; Sabogal et al. 2005), indiquant que les pratiques d'audit en vigueur ne sont pas exhaustives. Le projet a révélé que cet échec est principalement dû au fait que les audits se concentrent sur l'examen de documents au bureau, accompagné d'une interprétation subjective des paramètres, sans contrôle suffisant sur le terrain. L'IBAMA a sollicité l'appui du projet pour s'attaquer plus efficacement au problème que pose la garantie de légalité et de qualité des opérations de récolte en Amazonie. Un groupe de travail spécial a été mis en place pour adapter l'outil de suivi mentionné ci-dessus aux exigences spécifiques des procédures de vérification, et le système d'audit est désormais utilisé par IBAMA après avoir été réexaminé lors d'une série d'ateliers et d'essais sur le terrain.

Gestion sociale

La gestion des forêts, bien que généralement perçue comme une activité économique ayant des incidences sur l'environnement, a également d'importantes implications de caractère social. Les employés intervenant dans des opérations forestières ont à faire face aux difficiles conditions de travail du secteur. Du point de vue des entreprises, les conditions de travail et la satisfaction au travail des employés influencent directement leur motivation et, par conséquent, l'exécution des travaux. Les opérations forestières ont également des conséquences pour les habitants qui vivent à l'intérieur ou à proximité des zones de coupe et, à la longue, il est essentiel de veiller à leur bien-être pour garantir l'intégrité des zones de gestion forestière. Le projet a élaboré des indicateurs sociaux et des méthodes qui permettent aux entreprises forestières de mieux appréhender la

dimension sociale de leurs activités et de démontrer des solutions susceptibles de contribuer au bien-être des ouvriers et des communautés forestières.

Perspectives

La situation actuelle de la gestion des forêts en Amazonie brésilienne est plutôt chaotique. On estime à environ 4% à peine des quelque 28 millions de m³ actuellement récoltés en Amazonie chaque année le volume provenant de forêts bien gérées. De nombreuses initiatives gouvernementales sont en cours en vue de remédier à cette situation et de promouvoir l'adoption des bonnes pratiques de gestion forestière. Ce projet soutient de deux manières les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir la bonne gestion des forêts amazoniennes: en faisant mieux comprendre comment fonctionnent les industries du bois et grâce à un ensemble d'outils spécialement conçus pour répondre aux demandes et aux capacités du secteur. Quoique l'efi ne soit pas forcément moins onéreuse que l'exploitation forestière traditionnelle, un certain nombre de facteurs peuvent convaincre les entreprises du bois de l'adopter, notamment une valeur économique plus élevée des peuplements résiduels, des possibilités commerciales pour le bois certifié, des bénéfices sociaux (par ex. conformité avec les règlements dans le domaine du travail et de la foresterie, plus grande sécurité et emploi régional), sans compter une amélioration de l'image publique. Les outils pour l'exploitation et la gestion des forêts mis au point par le projet aideront les entreprises intéressées à opérer le passage à la bonne gestion de forêt. Mais le succès à long terme dépendra principalement de stratégies efficaces pour protéger les peuplements aménagés, y compris l'établissement des relations de travail avec les communautés voisines. Une deuxième phase de ce projet s'efforcera de consolider les réalisations décrites ici, y compris les mécanismes efficaces de transfert et d'exécution des pratiques en matière de EFI/AFD, et la collaboration intensive avec des entreprises du bois intéressées, les organisations non gouvernementales appropriées, le gouvernement et les communautés dans toute l'Amazonie.

Références

Amaral, P., Veríssimo, A., Barreto, P. & Vidal, E.. Floresta para Sempre: Um Manual para a Produção de Madeira na Amazônia. Imazon. Belém.

Amigos da Terra 2002. Legalidade Predatória. O Novo Quadro da Exploração Madeireira na Amazônia. Relatório. Amigos da Terra – Amazônia Brasileira, Manaus.

Barreto, P., Amaral, P., Vidal, E. & Uhl, C.. Costs and benefits of forest management for timber production in eastern Amazonia. *Forest Ecology and Management* 108, 9–26.

Blate, G.M., Putz, F.E. & Zweede, J.C. *Progress towards RIL adoption in Brazil and Bolivia: driving forces and implementation successes*. Exposé présenté à la Conférence internationale tenue du 26 février au 1er mars 2001 à Kuching, Sarawak. FAO, Bangkok.

Embrapa. Diagnóstico dos projetos de manejo florestal no estado do Pará – Fase Paragominas. Report. Embrapa/CPATU, Belém.

FFT 1998. Manual de Exploração de Impacto Reduzido. Fundação Floresta Tropical, Belém.

Greenpeace 2001. A exploração de madeira na Amazônia: a ilegalidade e destruição ainda predominam. Technical Report. Greenpeace, Manaus.

Heinsdijk, D. & Bastos, A.M. 1963. Inventários florestais na Amazônia. Rio de Janeiro. Serviço Florestal, Boletim 6.

Holmes, T., Blate, G., Zweede, J., Pereira Jr. R., Barreto, P., Boltz, F. & Bauch, R. 2000. Financial costs and benefits of reduced impact logging relative to conventional logging in the Eastern Amazon. Tropical Forest Foundation, Washington D.C. Disponible sur demande à: http://www.srs.fs.usda.gov/econ/pubs/misc/tph001.pdf.

IBAMA 2006. Manual de vistoria de campo para planos de manejo florestal madeireiro na Amazônia. Cooperation IBAMA/EMBRAPA. Brasilia.

 $Johns, J., Barreto, P. \&\ Uhl, C..\ Logging\ damage\ during\ planned\ and\ unplanned\ logging\ operations\ in\ eastern\ Amazon.\ Forest\ Ecology\ and\ Management\ 89,59-77.$

Pokorny, B., Sabogal, C., Silva, J.N.M., Bernardo, P., Souza, J. & Zweede, J. 2005. Compliance with reduced-impact harvesting guidelines by timber enterprises in terra firme forests of the Brazilian Amazon. *International Forestry Review* 7(1), 9–20.

Pokorny, B. & Steinbrenner, M. 2005. Collaborative monitoring of production and costs of timber harvest operations in the Brazilian Amazon. *Ecology and Society* 10(1): 3. Disponible sur demande à: http://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss1/art3/



En route vers la scierie: grumes produites par EFI dans le cadre du projet camionnées hors de la forêt. *Photo: IFT*

Pokorny, B., Tavares, M. & Lelís, M. 2006. Monitoramento econômico de operações florestais. Manual. Embrapa Amazônia Oriental, Belém.

Sabogal, C., Silva, J.N.M., J. Zweede, J., Júnior, R.P., Barreto, P. & Guerreiro, C.A.. 2000. Diretrizes técnicas para a exploração de impacto reduzido em operações florestais de terra firme na Amazônia Brasileira. *Documentos* 64. Embrapa, Belém..

Sabogal, C., Pokorny, B., Silva, N., Bernardo, P., Massih, F., Boscolo, M., Lentini, M., Sobral, L., & Veríssimo, A. Manejo florestal empresarial na Amazônia brasileira. Restrições e oportunidades para a adoção de boas práticas de manejo. Rapport final. CIFOR/EMBRAPA, Belém.

Silva, J.N.M. 2001. *Manejo Florestal*. 3 ed. Embrapa Informação Tecnológica, Brasília.

Silva, J.N.M. & Lopes, J.C.A.. Inventário florestal contínuo em florestas tropicais: a metodologia utilizada pela EMBRAPA-CPATU na Amazônia brasileira. *Documentos* 36. Embrapa-CPATU, Belém.

Silva, J.N.M., Lopes, J.C.A., Oliveira, L.C., Silva, S.M.A., Carvalho, J.O.P., Costa, D.H.M., Melo, M.S., Tavares, M.J.M., & de Barros, P.C.Diretrizes para instalação e medição de parcelas permanentes em florestas naturais da Amazônia brasileira. Embrapa Amazônia Oriental, Belém.

Souza, J.2002. Os recursos necessários para aplicar um sistema de monitoramento empresarial baseado em critérios e indicadores para avaliar a sustentabilidade do manejo florestal. FCAP. MSc Thesis. FCAP, Belém.

La traçabilité des bois

Beaucoup de pays tropicaux ont besoin d'aide pour améliorer leurs systèmes de traçabilité des bois

par Jussi Lounasvuori et Sheik Ibrahim Sheik Ali



Retracée et sciée: sciage d'une grume portant la marque de son point d'origine. Photo: J. Lounasvuori

N 2006, l'OIBT a mandaté une étude des récentes expériences de systèmes appliqués par les industries forestières tropicales pour indiquer l'origine des bois. Le présent article récapitule certains des principaux résultats de trois études de cas et d'une analyse bibliographique.

Eléments fondamentaux des systèmes de traçabilité des grumes

Les systèmes de traçabilité des bois—également appelés systèmes de chaîne de contrôle, en particulier en rapport avec la certification—sont utilisés pour fournir des informations sur l'acheminement des bois de la forêt aux consommateurs, en passant par le stockage et le transport, et pour vérifier que la matière première des produits bois provient de sources légales, durables ou acceptables à d'autres égards. Ces systèmes de "dépistage" sont considérés par certains comme des outils essentiels pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite du bois.

Les systèmes de traçabilité des grumes et de chaîne de contrôle sont d'habitude utilisés pour aider à faire respecter la loi forestière, à faire en sorte que toutes les redevances et taxes applicables fixées par les autorités soient acquittées, et à prouver que les produits marqués proviennent de forêts certifiées par un système de certification volontaire des forêts.

Les éléments de base de la traçabilité des bois incluent:

- i) l'identification des produits;
- ii) la séparation des différents produits;
- iii) la tenue de registres; et
- iv) des documents définissant la marche à suivre pour exécuter les tâches ci-dessus.

Le bois vérifié et le bois non vérifié peuvent être séparés de deux manières principales: séparation physique et gestion d'inventaires. La séparation physique des bois ou des produits peut être réalisée par:

- · marquage;
- stockage séparé; et
- transformation des matériaux d'origines différentes à des installations différentes ou à des périodes différentes.

Quant à la gestion d'inventaires, deux systèmes peuvent être appliqués—principalement dans le cadre d'un régime de certification forestière—pour relier le produit final à l'origine de la matière première, à savoir:

- i) le système de pourcentage minimum moyen, qui permet un certain pourcentage de bois non certifié dans le produit final; et
- ii) le système de notation des volumes, qui permet de marquer une proportion de produits comme étant certifiés. Dans ce système, le volume marqué à la sortie doit correspondre au volume d'entrée de matériaux certifiés.

Rôle de la traçabilité des bois

Les systèmes de traçabilité des grumes et de chaîne de contrôle sont d'habitude utilisés pour aider à faire respecter la loi forestière, à faire en sorte que toutes les redevances et taxes applicables fixées par les autorités soient acquittées, et à prouver que les produits marqués proviennent de forêts certifiées par un système de certification volontaire des forêts. Il est nécessaire que le gouvernement prévoie d'une manière ou d'une autre de surveiller la filière d'approvisionnement de bois de sorte que les autorités puissent déterminer l'intensité réelle des prélèvements et s'assurer que les volumes récoltés, commercialisés et transformés n'excèdent pas les quantités autorisées.

De nos jours, la traçabilité des grumes commence à être exigée sur quelques marchés. L'Union européenne (UE) a récemment introduit un régime de permis en tant qu'élément de son initiative sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (flegt). Selon ce dispositif, il doit pouvoir être justifié que les bois importés en ue proviennent de sources légales (telles que définies par le pays d'exportation au sens de la législation en vigueur). Ainsi, la filière d'approvisionnement des produits en provenance des forêts, après transport, stockage et transformation, doit être connue et vérifiable jusqu'aux frontières de l'ue.

Pratiques en vigueur dans les pays tropicaux

Laplupart des pays tropicaux emploient des systèmes traditionnels de traçabilité sur papier comportant le marquage des produits bois. Or des systèmes plus perfectionnés ont récemment été mis au point pour améliorer l'efficacité et la fiabilité du contrôle de la filière d'approvisionnement. Pour la plupart, ces systèmes commerciaux ont recours à l'utilisation de bases de données automatisées, de codes-barres, d'Internet et de satellites pour la gestion et le transfert des données sur les flux de bois entre les forêts et les consommateurs finals. D'entre les trois systèmes de traçabilité décrits ci-dessous, adoptés par des gouvernements, celui qui émerge au Brésil est le plus sophistiqué.

Brésil

Le système de contrôle gouvernemental appliqué au Brésil pour vérifier la légalité et l'origine du bois et des produits ligneux est fondé sur deux documents officiels et obligatoires:

- i) Autorisation d'exploitation forestière (AUTEX): ce document spécifie le volume de grumes—par espèce d'arbre—qu'une entreprise d'exploitation est autorisée à prélever dans une unité de production annuelle. Avant la délivrance d'une AUTEX, l'entreprise doit préparer un plan de production annuelle qui est évalué par les autorités environnementales. L'AUTEX fonctionne comme crédit que l'entreprise dépense à mesure qu'elle expédie des grumes de son secteur de forêt: et
- ii) Autorisation de transport de produits forestiers (ATPF): des ATPF numérotées en série sont délivrées pour le transport des grumes et des produits ligneux. Une ATPF porte le nom et l'adresse de l'entreprise qui a expédié le bois, le point de départ, la quantité et la valeur du chargement et sa destination. Chaque expédition doit être accompagnée d'une ATPF.

Les ATPF s'appliquent aux bois de première transformation pour leur transport aux installations de transformation plus poussée ou aux consommateurs finals. Elles sont également exigées pour le transport de produits, des installations de transformation plus poussée au marché intérieur et aux ports d'exportation. Dans le cas du commerce international, tous les exportateurs doivent être inscrits auprès du Secrétariat du commerce extérieur (SECEX). Chaque chargement expédié doit être accompagné d'un permis d'exportation de bois, d'un certificat d'origine et d'un reçu de paiement des taxes.

Le système existant s'est avéré inefficace pour les activités de contrôle de la gestion forestière, du transport et de la transformation des bois. Les agences gouvernementales ont donc lancé des projets en vue de mettre au point des systèmes de contrôle améliorés, dont un, le *Sistema documento de origem florestal*, ou système DOF, a été introduit en automne 2006. Celui-ci tire parti du système existant mais il est entièrement

transféré dans un environnement informatique et fait appel à la technologie moderne des communications. Les étapes principales du système DOF sont les suivantes:

- le volume récolté, tel qu'indiqué sur l'AUTEX est entré dans une base de données électronique;
- avant le transport des grumes ou des produits dérivés, le producteur accède au système par Internet, remplit les documents codes-barres de transport (DOF) et imprime les copies des DOF à remettre aux camionneurs. Les volumes transportés sont débités du crédit alloué au producteur;

La plupart des pays tropicaux emploient des systèmes traditionnels de traçabilité sur papier comportant le marquage des produits bois. Or des systèmes plus perfectionnés ont récemment été mis au point pour améliorer l'efficacité et la fiabilité du contrôle de la filière d'approvisionnement.

- la police routière contrôle les camions (par ex. volume et origine du bois) en comparant les données inscrites sur les DOF et les bois chargés, et en vérifiant l'authenticité des documents de transport; et
- à l'arrivée des camions à la scierie, l'entreprise communique au système de por le volume de grumes reçu, lequel est alors de nouveau crédité à l'entreprise.

Le système dos est susceptible d'améliorer considérablement le contrôle et la surveillance, et la conformité aux règlements. Il exige cependant des compétences en informatique et un accès fiable à Internet, dont le manque risque de compromettre la fonctionnalité du système, du moins à court terme.

Cameroun

Au Cameroun, les inventaires effectués avant la récolte, les perspectives de prélèvement et les volumes de coupe autorisés constituent la base du système actuel de traçabilité des grumes mis en place par le gouvernement. Dans la forêt, une entreprise d'exploitation forestière remplit sur le terrain des bordereaux (DF-10) et les soumet aux organismes compétents. Les DF-10 numérotés en série indiquent, entre autres, le nom de l'entreprise, l'unité de gestion forestière, et des précisions sur chaque grume: l'espèce, le diamètre (au fin bout, à la base, moyen), la longueur, le volume et la valeur.

Les données décrivant chaque grume indiquées sur le bordereau DF-10 sont peintes sur une extrémité de la grume pour faciliter la traçabilité physique jusqu'à l'arrivée à l'installation de transformation primaire ou au port d'exportation, et des lettres de voiture pour le transport des bois d'oeuvre sont utilisées pour contrôler le transfert des grumes, de la forêt au

Manifestez votre intérêt pour la mise en place de systèmes de traçabilité des grumes

Le Programme de travail de l'OIBT pour la période 2006–2007 comprend l'activité suivante:

"Oeuvrer avec le secteur privé dans les pays producteurs pour étudier s'il est faisable d'adopter des systèmes de traçabilité des bois, en prévoyant le soutien de cinq systèmes pilotes".

L'OIBT lance un appel aux entreprises des pays membres producteurs désireuses de participer à cet exercice pour qu'elles manifestent leur intérêt. Les réponses devraient être adressées au Directeur exécutif (itto@itto.or.jp) et inclure des précisions sur la nature des entreprises, le domaine d'application du système et les produits qu'il recouvre, les niveaux de production annuelle, les dispositifs de contrôle en place (le cas échéant) et des renseignements sur le type de système souhaité (s'il est connu). Les réponses devraient parvenir au Secrétariat de l'OIBT pour le 31 mars 2007.



Retracé et marqué: bois brésilien certifié et scié. Photo: J. Lounasvuori

point de la destination du transport. La lettre de voiture pour le transport des bois d'oeuvre, portant également un numéro de série, indique, entre autres, le nom de l'entreprise, l'unité de gestion forestière, la destination, le numéro d'immatriculation du camion, et certaines des données peintes sur chaque grume: son numéro (tel qu'il figure sur le DF-10), l'espèce, le diamètre (au fin bout, à la base), la longueur et le volume.

Les chargements de grumes transportés par camions de la forêt au port d'exportation sont contrôlés à l'entrée du port par des fonctionnaires de la brigade des parcs à bois, qui vérifient les documents de transport, mesurent le chargement ou procèdent à une inspection visuelle des grumes chargées. Après ce contrôle, les grumes sont stockées dans le parc à bois du port avant d'être évaluées par le service douanier et d'être expédiées. L'évaluation en douane est confiée à la Société Générale de Surveillance sa (SGS) afin d'assurer que le gouvernement prélève le montant correct de taxes à l'exportation.

L'OIBT devrait continuer à aider les pays producteurs à trouver des moyens novateurs d'assurer la conformité avec la législation. Dans beaucoup de pays, le milieu des affaires dans lequel évoluent les secteurs relatifs aux forêts et à la transformation des bois pourrait être développé de manière à favoriser les entreprises qui se conforment à la législation pertinente et aux conditions volontaires de l'aménagement forestier durable.

Si les grumes sont transportées à une scierie ou à toute autre installation de transformation, l'entreprise réceptionne les grumes et les lettres de voiture. L'origine de chaque grume doit demeurer identifiable au parc à bois mais n'est plus exigée durant et après la transformation. L'entreprise doit obtenir une lettre de voiture pour le transport des bois débités. Cette dernière porte un numéro de série et indique, entre autres, le nom de l'entreprise de production et celui de la compagnie de transport, le numéro d'immatriculation du camion, la destination du transport, ainsi que des précisions sur les produits: nature, espèce, épaisseur, largeur, longueur, volume et nombre de pièces.

Au port d'exportation, les procédures d'inspection et de déclaration en douane pour les produits dérivés de la transformation sont semblables à celles qui s'appliquent aux grumes, sauf que la sGS n'est pas chargée de procéder à l'évaluation en douane.

Le système actuel de contrôle gouvernemental est fondé sur des formulaires et des enregistrements sur papier, à partir desquels les renseignements sont transférés à des bases de données électroniques pour pouvoir être analysés et produire des rapports sur les différentes phases de la chaîne de production. Cependant, les bases de données ne sont pas interactives et l'ensemble de la chaîne de production, de la forêt au port d'exportation, ne peut être analysé que de façon ponctuelle en combinant l'information provenant de divers points d'émission des données.

Une base de données appelée Commercialisation du bois au Cameroun (COMCAM) a été lancée récemment avec

l'appui de l'OIBT pour améliorer la transparence du commerce extérieur des grumes et des produits bois. COMCAM est un logiciel d'application qui permet d'extraire des données de différentes sources auprès des diverses administrations publiques du pays. Il permet d'établir un éventail de rapports sur le commerce des produits ligneux, portant notamment sur les volumes commercialisés par entreprise exportatrice, les espèces d'arbre, la destination des exportations, le port d'exportation et le type de transport. La base de données représente un excellent point de départ pour l'élaboration d'un système exhaustif de gestion de l'information sur la foresterie camerounaise et pour le secteur de la transformation du bois. Il y aurait lieu d'explorer la possibilité de l'élargir de manière à inclure les opérations forestières et le transport des grumes aux installations de transformation.

Malaisie

Toutes les réserves forestières permanentes de Malaisie péninsulaire et certaines concessions au Sabah et au Sarawak ont été certifiées, principalement par le *Malaysian Timber Certification Council*. Dans le cas des forêts certifiées, il est possible de suivre la trace des grumes jusqu'à la souche; dans les autres forêts, il est possible de remonter à l'origine des grumes jusqu'au site où leur prélèvement était autorisé.

Les zones d'exploitation forestière autorisée sont clairement délimitées sur le terrain (pour empêcher le prélèvement audelà de leurs frontières) et un inventaire est réalisé en vue de déterminer le matériel sur pied et la composition des espèces. Cette information permet de calculer le volume des récoltes autorisées dans cette zone et de contrôler les quantités effectivement prélevées. Les arbres qui doivent être abattus ou réservés sont martelés, ce qui offre un autre moyen pour contrôler les prélèvements. Dans les zones certifiées, les souches sont numérotées de manière à faire correspondre les grumes et les souches.

Au site d'abattage, des incisions sont pratiquées aux deux extrémités des grumes: une marque de propriété indiquant le propriétaire et une marque de classification indiquant la zone de coupe autorisée. Les grumes peuvent alors être déplacées vers un dépôt désigné en forêt pour y être contrôlées et pour évaluer les droits de coupe et autres redevances statutaires,

lesquels sont déduits du compte détenu au département des forêts au nom du titulaire du permis. A ce point, une estampille attestant le paiement des doits fiscaux est martelée sur les deux extrémités des grumes et un permis de passage est délivré pour que les grumes puissent être acheminées vers les scieries ou vers le point d'exportation. A la scierie, les grumes sont inscrites dans un registre de réception en vérifiant le permis de passage qui les accompagne; si tout est en règle, le permis de passage est annulé et les grumes peuvent être transformées.

Des contrôles et des documents supplémentaires sont prévus pour l'exportation et l'importation de bois, y compris des contrôles en douane. Les strictes mesures de contrôle et la documentation exigée en Malaisie permettent, de manière efficace et transparente, de retrouver la forêt d'origine de la grume ou même l'arbre d'origine.

Recommandations

L'OIBT devrait continuer à aider les pays producteurs à trouver des moyens novateurs d'assurer la conformité avec la législation. Dans beaucoup de pays, le milieu des affaires dans lequel évoluent les secteurs relatifs aux forêts et à la transformation des bois pourrait être développé de manière à favoriser les entreprises qui se conforment à la législation pertinente et aux conditions volontaires de l'aménagement forestier durable. Des programmes

d'incitation (tels que positionnement prioritaire et avantages fiscaux) pourraient également être mis en place pour soutenir les entreprises dont la gouvernance interne est responsable.

Les entreprises du bois devraient être encouragées à introduire leurs propres systèmes de traçabilité, mais il faudrait encore pour cela que les gouvernements instituent ou améliorent les structures de contrôle et de surveillance. Celles-ci pourraient inclure des bases de données auxquelles les entreprises pourraient apporter des informations sur leurs prélèvements et leur commerce de produits bois, ce qui serait utile pour faire un rapprochement entre les coupes autorisées, les coupes réelles et les échanges de produits bois. Il devrait exister un service d'inspection gouvernemental pour vérifier les données fournies par les entreprises, sur la base d'un échantillonnage ou autre. Les résultats de la certification par des tiers pourraient également être intégrés dans le système de contrôle pour renforcer la fiabilité et la crédibilité des systèmes de contrôle interne des entreprises privées.

Le rapport intégral qui a servi à l'établissement de cet article ('Report on the auditing of existing tracking systems in tropical forest industries') peut être consulté sur le site www.itto.or.jp et fourni sur demande adressée au site eimi@itto.or.jp

... suite de la page 4

Au cours des six dernières années, les recettes annuelles en devises réalisées par la foresterie ont atteint en moyenne 156 millions de \$EU (361 millions de Kina). En 2005, ces recettes représentaient à elles seules 173 millions de \$EU (541 millions de Kina), soit 5% de celles de toutes les marchandises exportées. Ainsi, la foresterie se place au deuxième rang des sources de revenus, après le secteur de l'exploitation minière et du pétrole. Elle a également généré en moyenne 115 millions de Kina en taxes à l'exportation de grumes au cours des six dernières années. Le secteur produit environ 5% des biens exportés par la PNG, et depuis plus d'une décennie il contribue en moyenne à hauteur de 30% aux dépenses de développement du pays.

La PNGFA estime que le secteur emploie directement 9 000 personnes, principalement dans les zones rurales, ce qui représente près de 4% des emplois officiels au niveau du pays. La contribution du secteur à l'emploi national a diminué d'environ de 28% par rapport à celle des années 90, lorsqu'elle comptait près de 13 000 emplois directs. En outre, le secteur contribue énormément au développement d'infrastructures rurales—terrains d'aviation, services aériens, dispensaires, services d'utilité publique et écoles.

Bien que l'éco-foresterie ait sa place en PNG, la majorité des principales oNG locales admettent que la récolte de bois à des fins commerciales est importante pour l'économie de PNG et qu'elle devrait continuer, mais sur une base durable. Ce point de vue a été confirmé à l'auteur lors d'une réunion tenue avec les représentants des principales oNGE locales à Port Moresby le 17 octobre 2006.

La PNG a désormais en place un cadre qui peut l'aider à réaliser l'aménagement forestier durable, ainsi qu'à renforcer le respect de la loi forestière et la bonne gouvernance. Elle a institué une loi et une politique en matière de forêts ainsi qu'un code régissant les prélèvements opérés dans la forêt. Comme dans beaucoup de pays producteurs de bois tropicaux, la PNG se trouve face au défi majeur de l'exécution efficace de sa loi et de ses politiques forestières, et à la nécessité d'une surveillance pour assurer une amélioration continue. La récente étude de l'OIBT sur les progrès accomplis en matière d'aménagement forestier durable dans les pays producteurs de bois tropicaux a conclu que, s'il est vrai que

des progrès ont été réalisés dans l'ensemble, il y a cependant encore de quoi faire pour l'améliorer dans presque tous les pays membres producteurs.

Le fait que la PNG puissent encore faire davantage pour mieux réaliser l'aménagement durable de ses forêts ne saurait servir à justifier les allégations que toutes les activités commerciales de prélèvement dans le pays sont illégales. De l'avis de l'auteur, on a tendance, dans le débat sur la récolte du bois à des fins commerciales en PNG, à confondre "illégalité" et "application efficace" de la loi forestière et des politiques et directives connexes.

Il est sans aucun doute impératif de chercher sans tarder à définir ce qui constitue des activités de prélèvement illégal dans le contexte de la loi et de la politique forestières de PNG. Actuellement, il n'existe aucune définition agréée au plan national de ce que sont les activités illégales de récolte en PNG. La PNGFA se base généralement sur la définition qu'en ont donnée la FAO et l'OIBT, à savoir "la récolte, le transport, la transformation et le commerce des produits forestiers en violation des lois nationales". Il serait utile de développer cette définition pour tenir compte du contexte de la PNG et de préciser les activités spécifiques qui constitueraient l'illégalité aux termes de la Loi forestière de 1991 et de la Politique de 1991 concernant la foresterie en PNG.

En l'absence de définition nationale agréée de l'illégalité, les activités commerciales de récolte du bois en PNG sont jugées en fonction de la définition de Greenpeace, qui a été adoptée par les ONGE locales. Selon la définition de Greenpeace, les activités de récolte du bois à des fins commerciales ne sont légales que si les opérations sont conformes à l'ensemble des lois, règlements et traités internationaux, notamment à ceux qui portent sur les droits du travail, les droits des peuples autochtones et le paiement de toutes les taxes et redevances. Cette définition est beaucoup plus large et concerne des domaines de responsabilité qui vont au-delà du mandat de la PNGFA. Si l'on s'en tient à cette définition, il serait juste de conclure que les activités de récolte commerciale du bois dans presque tous les pays producteurs à travers le monde—développés et en développement—sont illégales d'un point de vue ou d'un autre. Dans ce cas, est-il justifié de s'en prendre à la PNG?

Projets récemment financés par l'OIBT

Les projets et avant-projets énumérés ci-dessous ont été financés à la quarante et unième session du Conseil international des bois tropicaux qui a eu lieu en novembre 2006. Au total, 5,4 millions de dollars des Etats-Unis ont été engagés pour des projets, avant-projets et activités approuvés à cette session

Projets

Exploitation d'espèces ligneuses moins employées au Ghana (PD 344/05 Rev.2 (I))

Budget

95 040 \$EU Gouvernement ghanéen:

36 885 \$EU 131 925 \$EU Total

Agence d'exécution Commission forestière du Ghana

Source de financement Japon

Ce projet augmentera la contribution globale du secteur forestier à l'économie nationale en améliorant la connaissance et l'utilisation des espèces moins employées. Il sera concentré sur la collecte d'informations technologiques relatives à ces espèces, intensifiera la promotion de leur utilisation actuelle et potentielle, et organisera des formations aux techniques de leur transformation. On s'attend aussi à ce que l'aspect du projet concernant le renforcement des capacités améliore non seulement les techniques de transformation appliquées à ces espèces mais également la qualité des

Promotion de l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales dans les plantations forestières du Congo (République du Congo; PD 367/05 Rev.2 (F))

Budget

UR2PI: ECO Corp: 34 370 \$EU 9 000 \$EU 187 226 \$EU

Agences d'exécution Unité de recherche sur la productivité des plantations industrielles (UR2PI) en collaboration avec la Direction générale de l'économie forestière (DGEF) Sources de financement Japon, France

Au cours des 40 dernières années, des plantations forestières d'eucalyptus ont été créées dans la République du Congo. Celles-ci s'étendent actuellement sur 40 000 hectares de plantations de clones à haut rendement, et des négociations sont en cours en vue de réaliser des projets d'extension dans le cadre d'initiatives privées ou publiques. Les plantations d'eucalyptus, ainsi que celles d'essences indigènes comme Terminalia, représentent une composante importante du programme forestier national destiné à réduire la pression sur les forêts naturelles.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à la réduction de la pauvreté grâce à l'application des principes fondamentaux d'aménagement dans les forêts plantées du Congo. Plus particulièrement, il vise à élaborer un ensemble de critères et indicateurs de gestion durable adaptés aux plantations forestières du Congo en se fondant sur les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales.

Développement des forêts communautaires au Gabon (PD 383/05 Rev.2 (F))

Budget

OIBT: 594 432 \$EU Gouvernement gabonais: Total 899 832 \$EU

Agence d'exécution Direction générale des Eaux et Forêts Sources de financement Japon, France, Norvège

Depuis la promulgation du Code forestier gabonais par la loi 016/01 en 2001, aucune forêt communautaire n'a été créée, en dépit de l'inclusion dans cette loi de dispositions de caractère social visant à favoriser la participation des communautés rurales à la gestion des ressources forestières par la création de forêts communautaires. Le but de ces dispositions est donc loin d'être atteint, car le manque de ressources ne permet pas de mettre en train la création de forêts communautaires pilotes ou modèles au Gabon.

Grâce au développement de forêts communautaires, ce projet contribuera à l'aménagement durable du domaine forestier rural, à l'organisation des terroirs villageois, et à la lutte contre la pauvreté dans les communautés établies dans les zones rurales. Les objectifs spécifiques du projet sont: i) de créer trois forêts communautaires pilotes; et ii) d'élaborer des directives d'AFD pour les forêts communautaires en se fondant sur l'expérimentation de forêts communautaires modèles

Laboratoire d'essai en vue de la mise au point de normes de qualité pour les produits forestiers tropicaux primaires et transformés du Mexique (Mexique; PD 384/05 Rev.3 (I))

Budget

OIBT: 463 670 \$EU Institut d'écologie AC:

Agence d'exécution Institut d'écologie AC

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Finlande

Actuellement, les produits forestiers tropicaux du Mexique ne sont pas produits en fonction de critères de qualité, ce qui les met en désavantage sur les marchés intérieurs et internationaux par rapport à des produits de bois tropicaux d'autres pays, et entraîne simultanément un déficit de la balance commerciale du bois mexicain. L'absence de laboratoire d'essai accrédité répondant aux exigences de l'industrie de développer des normes de qualité pour les bois tropicaux, et le fait que les industriels et les producteurs n'ont pas conscience des avantages que ce type de service pourrait leur apporter, ne font qu'aggraver le déséquilibre commercial.

Ce projet créera un laboratoire spécialisé en bois tropicaux, accrédité par un organisme de renommée internationale, et informera les producteurs de bois de l'intérêt qu'ils auraient à s'assurer que leurs produits répondent aux normes de qualité exigées sur les marchés nationaux et internationaux, tout en leur dispensant une formation à cet effet.

Promotion et création d'une demande commerciale pour les bois tropicaux certifiés et les bois tropicaux de provenance légale vérifiée (Japon; PD 391/06 Rev.2 (M))

Budget

257 472 \$EU Agences d'exécution: 302 472 SEU

Agences d'exécution Les Amis de la Terre (Japon) et Fonds pour l'environnement mondial

Source de financement Japon

Un des obstacles majeurs à la promotion des produits ligneux certifiés et des bois tropicaux d'origine légale vérifiée (bois C/VL), en tant que moyens permettant de réaliser la gestion forestière durable dans les pays tropicaux, est attribuable à une demande insuffisante du marché. Il s'agit donc de promouvoir et de créer d'urgence une demande de bois c/vL en Asie car cette région produit et consomme plus de bois tropical que n'importe quelle autre. Il importe tout particulièrement de créer cette demande au Japon, un des plus grands importateurs de bois tropical au monde.

Ce projet établira un centre qui servira de bureau central et de lieu d'expertise pour le bois de C/VL. Il pourvoira aux besoins des entreprises, tant en matière de demande que d'offre de bois c/vL, en leur fournissant des informations utiles de caractère environnemental et social axées sur le commerce, et en soutenant des approches successives visant à stimuler l'offre.

Reboisement villageois et promotion de la nutrition par des groupes de villageoises aux motivations autonomes (Ghana; PD 393/06 Rev.1 (F))

Budaet OIBT: 165 335 \$EU 52 531 \$EU Agence/Gouvernement ghanéen: **Total** 217 866 \$FU

Agence d'exécution Pitris Consult

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet est né de la nécessité de traiter les problèmes de malnutrition auxquels sont confrontées les populations, en faisant participer des groupes de jeunes villageoises à la mise en œuvre de reboisements associant une espèce procurant de multiples aliments et des essences à bois d'œuvre et

Ce projet consistera en l'introduction, la promotion participative et l'adoption généralisée des savoir-faire de groupes de villageoises en matière de reboisement, en utilisant des essences à croissance rapide bien connues parallèlement à l'exploitation de Moringa oleifera, plante riche en matière nutritive. En bénéficieront les populations autochtones défavorisées qui vivent en forêt, surtout les groupes de jeunes mères allaitantes. Le projet comporte deux objectifs spécifiques: i) créer une plantation modèle, comprenant au minimum 2,02 hectares de Moringa oleifera et 4,05 hectares d'essences à bois d'œuvre à croissance rapide, dans chacun des cinq terroirs ruraux visés qui appartiennent aux différents groupes de jeunes mères et sont gérés par elles; ii) créer, par des formations, la pratique et un renforcement des capacités, des réseaux locaux efficaces de fourniture à coût modique de graines de Moringa oleifera et de semis d'essences ligneuses à croissance rapide.

Stratégie de mise en valeur des forêts artificielles : démarche de résolution des conflits en Indonésie (PD 396/06 Rev.2 (F))

Budaet OIBT: 508 234 \$EU

Gouvernement indonésien: Total

645 694 \$FU

Agences d'exécution Direction de la gestion des plantations forestières, Ministère des forêts, en collaboration avec le Service des forêts de la Province de Jambi et le Service des forêts du Sud-

Sources de financement Japon, Norvège

Ce projet donne suite à l'avant-projet OIBT PPD 56/02 REV.1 (F): 'Renforcement central des institutions sous-nationales en vue d'accroître le développement des forêts artificielles à Jambi et dans le Sud-Kalimantan, Indonésie. L'avant-projet a documenté deux des problèmes critiques que pose la mise en valeur des plantations forestières dans les deux provinces en question, à savoir: i) les conflits concernant l'utilisation du territoire entre les communautés qui vivent dans les zones voisines des plantations et les entreprises propriétaires des plantations forestières; et ii) le coût élevé à envisager pour se procurer des terres et les affecter à la plantation commerciale d'arbres sans risquer d'entraîner

Ce projet augmentera la production de bois des forêts plantées pour faire face à la demande croissante de produits ligneux sur le marché intérieur et pour l'exportation, réduisant de ce fait la dépendance des forêts naturelles. Ses objectifs spécifiques sont: i) de mettre au point une approche de collaboration à la gestion des forêts plantées; et ii) de créer les conditions favorisant l'adoption de cette approche par les parties prenantes.

Mise en place d'un système national de statistiques forestières et commerciales (Equateur; PD 406/06 Rev.1 (M))

Budaet OIBT: Gouvernement équatorien: 454 148 \$EU

Total

569 401 \$EU

Agence d'exécution Direction forestière nationale du ministère de l'environnement

Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet résulte de l'avant-projet OIBT PPD 8/98 REV.1 (M): 'Création d'un système national de statistiques sur les forêts et la commercialisation des bois. Ce projet a pour objectif de mettre en œuvre un système d'information et de statistiques forestières, comprenant la production de données, le développement de compétences en matière de suivi, l'analyse des statistiques économiques et la décentralisation du traitement et de la collecte des données auprès des sources émettrices d'informations primaires. Il renforcera également la capacité de gestion et de suivi de la Direction nationale des forêts grâce à un système fonctionnel d'information sur les forêts.

Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits ligneux (Colombie; PD 415/06 Rev.2 (M)- Phase II)

Budget OIBT: 225 500 \$EU

Université de Tolima: **Total**

157 800 \$EU

Agence d'exécution Université de Tolima Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet fait suite au projet OIBT PD 203/03 REV.3 (M) du même nom. Il cherche à développer l'information économique, technique et scientifique sur 20 essences forestières prometteuses, notamment l'information sur la production, la transformation et la vente de leurs produits, l'objectif étant de mettre au point des outils didactiques faciles à utiliser et en ligne pour guider le

choix optimal des espèces pour les plantations commerciales et les procédés de production. Ces outils seront appliqués et utilisés pour former environ 50 professionnels aux diverses phases de la chaîne de production dans des entreprises de ligniculture des quatre principales zones forestières du pays. Ce projet renforcera la capacité nationale de mettre en oeuvre le programme de mise en valeur des forêts (*Plan Nacional de Desarrollo Forestal* – PNDF) par le biais de programmes et sous-programmes spécifiques approuvés par le Conseil national de politique économique et sociale (*Consejo Nacional de Política* Económica y Social - CONPES).

Enrayer le recul de Gonvstylus spp. (ramin) et favoriser la reconstitution de l'espèce et sa plantation à Sumatra et au Kalimantan (Indonésie; PD 426/06 Rev.1 (F))

OIBT: Gouvernement indonésien: **Total** 174 639 \$EU **682 542 \$EU**

Agences d'exécution Agence de recherche-développement forestière (FORDA) en collaboration avec les centres régionaux de recherche forestière de Sumatra et du Kalimantan

Sources de financement Japon, Etats-Unis, République de Corée, Australie Ce projet fait suite à l'avant-projet оівт PPD 87/03 REV.2 (F): 'Signalétique de Gonystylus spp (ramin): vigueur, répartition, conservation et obstacles à sa plantation. L'avant-projet a fait ressortir les problèmes qui se posent dans les forêts de ramin à Sumatra et au Kalimantan: ils ont trait principalement aux méthodes non durables de prélèvement, aux coupes illégales endémiques, à la lenteur des progrès de réhabilitation et de création de plantations, à l'insuffisance de la régénération naturelle, au défaut d'application des prescriptions de l'Annexe III de CITES, au manque de planification de l'utilisation du territoire et à la fréquence des feux de forêt.

Ce projet contribuera à prévenir davantage de perte et à promouvoir l'aménagement durable des forêts de ramin en Indonésie. Ses objectifs spécifiques sont: i) d'améliorer les techniques sylvicoles axées sur la conservation du ramin et le développement de plantations; et ii) d'accroître les capacités des institutions d'assurer l'application des règles et des procédures

Transformation et exploitation des arbres sur terrains agricoles et des rebuts de coupe en collaboration avec les populations riveraines (Ghana; PD 431/06 Rev.1 (I))

Budaet

OIBT: 458 752 \$EU Gouvernement ghanéen: Total 523 689 \$EU

Agence d'exécution Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) Sources de financement Japon, Suisse

Grâce à ce projet, les communautés qui vivent à proximité des forêts au Ghana auront à disposition du bois coupé, ce qui leur permettra de bénéficier du bois se trouvant sur les terres agricoles et des rebuts des coupes forestières. Entre autres avantages, cette possibilité empêchera les communautés locales de collaborer ou de coopérer avec les bûcherons opérant clandestinement à la scie à chaîne dont les activités mènent à la dégradation des forêts au Ghana.

Avant-projets

Etude de l'utilisation du teck de plantation (Myanmar; PPD 68/03 Rev.2 (I))

Budget

80 000 \$EU Gouvernement du Myanmar: 459 000 Kvat 80 000 \$EU + 459 000 Kyat

Agence d'exécution Département des forêts, Myanmar Source de financement Fonds commun pour les produits de base

Cet avant-projet évaluera les possibilités d'utilisation du teck de plantation (Tectona grandis) à différents âges et de différentes tailles en vue de formuler une proposition de projet visant à promouvoir sa transformation et l'exploitation en aval des plantations de teck. Il a été signalé que le teck de plantation permet d'obtenir des produits de qualité dans beaucoup de pays tropicaux, par exemple au Brésil, au Costa Rica, au Ghana, en Inde, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Il est nécessaire de promouvoir la seconde transformation du teck de plantation au Myanmar afin d'accroître la contribution des exportations des produits dérivés du teck de plantation à l'économie nationale. Cet avant-projet prévoit également d'organiser et de convoquer un atelier régional pour diffuser les résultats obtenus et pour élaborer une proposition de projet sur la promotion des produits à valeur ajoutée du teck de plantation dans les principaux pays producteurs de teck de l'ANASE.

Foresterie durable à finalités multiples destinée à fixer les tribus de cultivateurs itinérants de l'Etat de Tripura en Inde en leur procurant des activités économiques viables (PPD 111/05 Rev.1 (F))

Budget

48 114 \$EU OIBT: Gouvernement indien: Total 58 114 \$EU

Agences d'exécution Tripura Forest Development et Plantation Corporation Ltd, Direction de Tripura Undertakings, Inde

Source de financement Japon

Cet avant-projet vise non seulement à remettre en état et gérer en mode durable des secteurs de forêt touchés par l'agriculture itinérante qui empiète sur 70-80 000 hectares de forêts chaque année dans l'Etat de Tripura (Inde), mais aussi à améliorer les conditions socio-économiques des communautés concernées. Ses objectifs spécifiques sont: i) de formuler une proposition de projet complète permettant de soutenir la réhabilitation et la gestion durable des forêts dégradées, et ii) de rassembler des informations sur la situation

socio-économique des communautés itinérantes et sur la nature et l'ampleur de l'agriculture itinérante dans l'Etat de Tripura.

Mise au point de procédés de valorisation de bois de petits diamètres prélevés en rotations brèves sur des teckeraies communales à Java et dans l'Est indonésien (PPD 121/06 Rev.2 (I))

Budget

48 060 \$EU OIBT: Gouvernement indonésien: 54 060 \$EU Total

Agence d'exécution Université Gadjah Mada Sources de financement Etats-Unis, Australie

Cet avant-projet cherche à promouvoir le développement des procédés de valorisation de rondins de petits diamètres de teck prélevés dans les forêts communautaires. Une étude sur des plantations de teck gérées par les communautés locales a révélé des imperfections majeures dans ces plantations, notamment des rotations trop courtes (pas plus de 20 ans) et le manque de pratiques sylvicoles adéquates. Les grumes de teck produites par les communautés locales sont trop courtes, leurs propriétés mécaniques sont insuffisantes et leur durabilité médiocre en raison de l'absence et/ou d'une faible proportion de bois de coeur. Pour remédier à ces contraintes techniques, l'avant-projet rassemblera des données de base et des informations relatives aux plantations communautaires de teck et à l'utilisation du teck dans de telles plantations à Java et dans l'Est indonésien. En fonction des résultats de cette étude, une proposition de projet complète sera formulée, dont l'objectif sera de mettre au point des procédés de valorisation pour les bois de teck de petits diamètres prélevés en courtes rotations dans les teckeraies communautaires.

Reboisement de savanes tropicales herbeuses en teck précieux en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PPD 124/06 Rev.2 (F))

OIBT: 79 920 \$EU Gouvernement de PNG: **Total** 89 920 \$EU

Agence d'exécution Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée Sources de financement Japon, Australie

Une grande partie de la province centrale de PNG est couverte de savanes boisées d'eucalyptus. Au cours des années, les incendies, l'empiétement de colons, le ramassage de bois de feu et l'exploitation de bois ont contribué à remplacer ces forêts par des prairies et des zones dénudées offrant peu d'avantage économiques aux populations locales. Cet avant-projet développera la plantation de forêts sur des zones herbeuses dégradées pour fournir du bois et atténuer la pression sur les forêts naturelles qui subsistent

Programme national de formation destiné à promouvoir l'adoption de l'exploitation à faible impact (EFI) en Papouasie-Nouvelle-Guinée (PPD 125/06 Rev.2 i))

Budget OIBT: 58 806 \$EU Gouvernement de PNG: Total 14 429 \$FII 73 235 \$EU

Agence d'exécution Administration forestière de Papouasie-Nouvelle-Guinée Sources de financement Japon, Australie

Cet avant-projet facilitera l'élaboration d'une proposition complète de projet OIBT destiné à mettre en place un programme national de promotion, formation et démonstration d'exploitation à faible impact (EFI), en vue d'améliorer les capacités et la performance des grandes et moyennes entreprises forestières du

Renforcement des capacités de faire respecter les lois forestières et la gouvernance au Cambodge (PPD 128/06 Rev.1 (F))

Budget 66 636 \$EU Gouvernement cambodgien: **Total** 10 180 \$EU **76 816 \$EU**

Agence d'exécution Administration des forêts du Cambodge

Source de financement Japon L'objectif de cet avant-projet est de formuler des stratégies pour le

développement des ressources humaines et d'améliorer les méthodes d'application de la loi et la gouvernance au Cambodge. Les principales réalisations escomptées portent sur: i) la collecte et l'analyse des informations disponibles concernant le renforcement des capacités des ressources humaines, l'amélioration des méthodes et autres aspects pertinents de l'application de la loi et de la gouvernance en matière de forêts; et ii) la formulation d'une proposition de projet sur la mise en oeuvre du Plan d'action national pour l'application de la loi et la gouvernance en matière de forêts (FLEG).

Identification d'un projet pour la régénération et l'aménagement des forêts de mangroves autour de la Réserve de Douala/Edéa, Département de la Sanaga Maritime, Cameroun (PPD 130/06 Rev.1 (F))

Budget OIBT:

79 164 \$EU Cam-Eco: 22 545 \$EU Total 101 709 \$EU

Agence d'exécution Ecologie du Cameroun (Cam-Eco) Sources de financement Japon, Norvège

Cet avant-projet favorisera la conservation et la gestion durable des mangroves dans le département de la Sanaga Maritime, de manière à promouvoir une économie forestière locale intégrée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il vise notamment à dresser un état des lieux des mangroves autour de la réserve faunique Douala/Edéa, afin de formuler une proposition de projet axée sur l'aménagement de cet écosystème.

Producteurs

Afrique

Cameroun Conao

Côte d'Ivoire

Gabon

Ghana

Libéria

Nigéria

République centrafricaine

République démocratique du Congo

Asie & Pacifique

Cambodge

Fidii Inde

Indonésie

Malaisie

Myanmar

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Philippines

Thaïlande

Vanuatu

Amérique latine

Bolivie Brésil

Colombie

Equateur

Guatemala Guyana

Honduras

Mexique

Panama Pérou

Suriname

Trinité-et-Tobago

Venezuela

Consommateurs

Australie

Canada

Chine

Communauté européenne

Allemagne

Autriche

Belgique/Luxembourg Danemark

Esnagne

Finlande France

Grèce

Irlande

Italie Pays-Bas

Portugal

Suède

Royaume-Uni

Egypte

Etats-Unis d'Amérique Japon

Népal

Norvège Nouvelle-Zélande

République de Corée

Suisse

Tendances du marché

L'analyse périodique de l'AFT fait ressortir une hausse du marché des bois tropicaux en 2006

par Jairo Castaño

Secrétariat de l'OIBT

OUT PROFESSIONNEL que vous interrogeriez vous répondra qu'effectivement les prix des produits primaires de bois tropicaux ont remonté en 2006; ceux de plusieurs de ces produits ont rejoint, voire dépassé, les niveaux enregistrés avant la crise financière asiatique de 1997-1998. Des prix plus élevés reflètent une diminution des matières premières disponibles dans les pays producteurs tropicaux, les coûts supplémentaires qu'entraîne la mise en oeuvre des plans d'aménagement forestier durable et un renforcement du contrôle de l'exploitation forestière illégale qui, si elle n'est pas réprimée, exerce une pression à la baisse sur les prix. D'autres facteurs sont à l'origine du redressement des prix: l'entrée en scène de la Chine, de l'Inde et du Moyen-Orient offrant d'autres possibilités que les marchés traditionnels du Japon, de l'uE et des Etats-Unis; l'affaiblissement de la monnaie des Etats-Unis; et l'alourdissement des coûts de l'énergie et des matières premières à base de pétrole.

Les producteurs du Sud-Est asiatique en ont le plus bénéficié

Les producteurs de bois du Sud-Est asiatique sont ceux qui ont été le plus touchés par la crise financière de 1997–1998, lorsque les prix d'un grand nombre de leurs produits primaires ont baissé de plus de la moitié et sont restés très bas pendant plusieurs années. Les prix se sont peu à peu redressés à partir de 2001, en réponse à la raréfaction des fournitures et à la demande de plus en plus marquée de la Chine, de l'Inde et du Moyen-Orient; ils ont ensuite fortement augmenté en 2005. Les graves pénuries de grumes ont été exacerbées par des mesures instituées en Malaisie pour interrompre la délivrance ou le renouvellement des permis des concessions de bois et, en Indonésie, par l'annonce d'une interdiction d'utiliser les essences des forêts naturelles à partir de 2009 pour la production de pâte et de papier, et d'ici 2014 et pour la transformation.

Face à des approvisionnements encore limités, les prix des produits du Sud-Est asiatique ont continué à grimper durant toute l'année 2006, même pendant des saisons de vacances sur les marchés traditionnels d'exportation. Au cours de ces dernières années, le Japon, qui importe la plupart de ses grumes tropicales de l'Asie du Sud-Est, a perdu sa place de pays déterminant les prix des grumes et des bois débités dans la région, cédant le pas à la Chine et à l'Inde. Les acheteurs chinois et indiens surenchérissent désormais régulièrement sur les acheteurs japonais. Les prix des grumes de meranti et de keruing ont atteint leurs plus hauts niveaux, respectivement depuis 13 et dix ans, dépassant ceux d'avant la crise asiatique en 1997, alors que ceux des sciages de meranti rouge foncé ont progressé à un niveau sans précédent en dollars des Etats-Unis depuis que l'OIBT a commencé à suivre ce produit en 1998 (et au

En dents de scie

Figure 1: Prix nominal FOB des sciages tropicaux



niveau le plus élevé en euros ou en livres sterling depuis six ans). Quant aux prix des contreplaqués de meranti rouge foncé, ils ont atteint leur niveau le plus élevé depuis dix ans, excédant également ceux d'avant la crise asiatique en 1997, sauf dans le cas des produits de 9 mm qui demeurent mal en point. Les prix des grumes et des sciages ont commencé à se stabiliser vers la fin 2006, lorsque le secteur de la construction sur les principaux marchés a ralenti ses activités à l'approche de l'hiver, encore que la mousson ait entraîné l'augmentation de quelques prix à cause de la difficulté des opérations d'exploitation forestière. Les prix des panneaux ont poursuivi leur ascension au cours de la seconde moitié de 2006 face à un réveil de la demande japonaise, certains produits de contreplaqué réalisant de nouveaux prix record.

Bond du bois d'hévéa

Le bois d'hévéa, autrefois considéré comme un matériau aisément disponible et relativement bon marché, a également été touché par des pénuries. Au début de 2006, les prix du latex ont bondi à leur niveau le plus élevé depuis 20 ans, encourageant le gemmage et compromettant la rentabilité de la production de bois d'hévéa. On a donc assisté à une brusque envolée des prix de ce bois, dont les fabricants de meubles du Sud-Est asiatique, qui dépendent de ce matériau pour 80% ou plus de leur production, ont subi le contrecoup. Vers la mi-2006, la Malaisie a étendu son interdiction d'exporter du bois d'hévéa aux sciages pour assemblages à entures multiples, du fait que cette espèce était prélevée à une allure qui ne lui permettait pas de se reconstituer, et l'offre est restée très insuffisante. Les producteurs de meubles de Malaisie et de Thaïlande se sont tournés vers l'Indonésie et le Myanmar pour approvisionner leurs industries de meubles en bois d'hévéa.

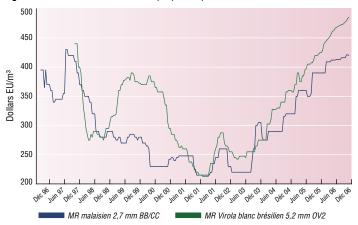
La Malaisie consolide sa position de plus grand exportateur de contreplaqués

La Malaisie a distancé l'Indonésie, devenant le plus grand exportateur de contreplaqués tropicaux du monde en 2004 et le plus grand exportateur vers l'important marché japonais en 2005. La Malaisie, où les usines de contreplaqué sont technologiquement mieux équipées, a également assumé le rôle clé de déterminer les prix sur les marchés d'exportation. Par ailleurs, les exportateurs malaisiens ont été encore davantage encouragés par le fait qu'à partir du 1er janvier 2006, les droits prélevés sur ses contreplaqués à leur entrée en UE ont été ramenés de 7% à 3.5%. Cette réduction a non seulement stimulé la demande d'importation, mais elle a aussi donné à la Malaisie un avantage concurrentiel par rapport aux contreplaqués indonésiens et chinois, sur lesquels l'uE prélève encore des droits d'entrée de 7%.

Les panneaux indonésiens n'ont pas bénéficié des mêmes hausses de prix que les panneaux malaisiens du fait que les acheteurs nétaient plus certains de pouvoir être approvisionnés. Plusieurs fabricants de panneaux indonésiens n'ont pas été en mesure d'exécuter des commandes à cause de la fermeture d'usines, de licenciements et du déclin des exportations. En outre, l'interdiction d'exporter d'Indonésie des grumes et des bruts de sciage a entraîné un surcroît de bureaucratie, gênant les opérations des exportateurs légitimes. Face à l'approvisionnement en baisse de contreplaqués d'Indonésie, les acheteurs européens et japonais se sont tournés vers la Malaisie pour réapprovisionner leurs stocks. Cependant, il était signalé que les usines malaisiennes produisaient presque à plein rendement, ce qui a exacerbé l'envolée des prix. Vers la fin 2006, préoccupés par la raréfaction des fournitures de Malaisie, les pays importateurs ont jeté un deuxième coup d'oeil sur l'Indonésie. Les contreplaqués chinois ont également continué à s'emparer d'une part des marchés japonais et européens aux dépens de la Malaisie et surtout de l'Indonésie.

Bond du contreplaqué

Figure 2: Prix nominal FOB des contreplaqués tropicaux



L'Asie dame le pion à l'Europe en Afrique

Après n'avoir pas réussi initialement à suivre la tendance à la hausse des prix asiatiques, les prix des produits ligneux d'Afrique de l'Est et du Centre ont commencé à monter petit à petit à partir de mars 2006. La demande de l'Inde a été particulièrement active car le pays est en proie à un déficit énorme d'approvisionnement en bois, estimé par la Banque mondiale à un niveau record de 39 millions de m3 en 2006. En conséquence de la fermeté de la demande en Asie, les prix sur les marchés asiatiques ont devancé ceux réalisés en Europe où les offres de bois étaient moins abondantes. Au cours de l'année, les prix que les acheteurs asiatiques étaient disposés à payer pour les produits d'Afrique de l'Est et du Centre l'ont emporté sur ceux des acheteurs européens. Les prix du sapelli, qui avaient perdu du terrain en 2005 après le retrait des acheteurs chinois du marché, ont remonté la pente en 2006 grâce au retour de ces acheteurs. Même pendant les vacances d'été, lorsque les prix ont tendance à fléchir à mesure que la demande ralentit, les prix en Afrique de l'Est et du Centre ont tenu bon à des niveaux élevés et les perspectives de la demande future semblent prometteuses. Si les prix des sciages africains ont subi des pressions à la baisse en Europe vers la fin 2006, il n'en reste pas moins que, grâce à la fermeté de la demande de l'Inde et de la Chine et à l'offre très insuffisante des espèces asiatiques, la stabilité du marché africain en 2007 est probablement assurée.

Réduction des exportations de grumes

La politique triennale du Cameroun visant à éliminer progressivement les exportations de grumes des principales espèces et à développer rapidement la transformation plus poussée a été mise en oeuvre à un moment des plus opportuns étant donné la récente évolution du marché. En dépit d'une certaine résistance initiale, la nouvelle politique a parfaitement réussi et elle est maintenant imitée par le Gabon. La demande chinoise de sciages africains a considérablement stimulé les politiques intérieures de transformation dans ces pays. La Chine s'est avérée beaucoup plus active sur le marché des sciages, ayant importé des quantités non négligeables de sciages d'okan et d'autres espèces de bois feuillus sous forme de planchettes et d'avivés expédiés de Douala et par d'autres ports.

En juin 2006, le Gabon a entrepris la mise en place d'un système de contingentement des exportations de grumes semblable à celui du Cameroun. Ce système couvre certaines des espèces les plus prisées et dépend de la proportion des volumes sciés/transformés que les usines produisent. Le système de quotas sera introduit par étapes, comme l'a été le marché libre pour l'okoume et l'ozigo qui devait entrer en vigueur en janvier dernier. A la fin 2006, la SNBG du Gabon détenait encore un monopole sur les ventes de grumes d'okoumé et d'ozigo

La reprise éventuelle des exportations libériennes de bois a donné lieu à certaines conjectures. Après la révocation en février dernier de toutes les concessions forestières et la création d'un comité chargé de suivre la réforme du secteur forestier, une nouvelle loi relative aux forêts a été approuvée en octobre, préparant le terrain pour la réattribution des concessions forestières. En juin, le Conseil de sécurité des Nations Unies a levé l'interdiction en vigueur depuis trois ans sur l'importation de grumes du Libéria, étant entendu qu'une législation forestière appropriée serait

votée. On s'attendait cependant à ce que la remise en état de fonctionner des moyens logistiques et de l'infrastructure mettrait un certain temps avant que le prélèvement de grumes puisse reprendre au maximum dans le pays. Le niangon libérien réintégrera certainement sa place d'espèce préférée des acheteurs français.

Chute libre des exportations de bois brésiliens

Compromises par le raffermissement soutenu du *real*, et l'approbation de plans de gestion forestière (PGF) ayant été suspendue, les exportations brésiliennes de produits de bois massif ont diminué en 2005 et encore plus en 2006. Les PGF ont été suspendus dans le cadre de sévères mesures prises contre l'exploitation forestière illégale et de changements institutionnels au sein de l'autorité chargée des forêts. La loi forestière de 2005 a institué le Service brésilien des forêts, qui a assumé non seulement certaines des fonctions d'IBAMA mais aussi la responsabilité de l'application de la loi. Les autres innovations ont inclus la mise en place en septembre d'un système en ligne permettant de suivre le transport du bois, lequel a remplacé la méthode de documentation sur papier des licences de transport de grumes et a ainsi permis de sévir contre l'exploitation illégale. Des grèves déclarées par les employés d'IBAMA et les services douaniers ont également mis un frein aux exportations en 2006.

Les secteurs du contreplaqué et du meuble ont été le plus gravement touchés par le ralentissement des exportations, entraînant de nombreux licenciements. Les exportations brésiliennes de contreplaqués ont diminué de façon spectaculaire dans la première moitié de 2006 alors que les prix s'effritaient aux Etats-Unis et en Europe et que le taux de change restait défavorable. Pour affronter la concurrence des producteurs asiatiques et pour atténuer les effets du taux de change défavorable et de la hausse des coûts de production, l'industrie brésilienne du meuble a dû recourir à l'importation de matières premières meilleur marché. Dans la deuxième moitié de 2006, les secteurs brésiliens du contreplaqué et du meuble ont été encore plus affectés par une accalmie du marché du logement aux Etats-Unis qui a accentué la baisse des prix. Malgré la diminution progressive des volumes de contreplaqués tropicaux exportés en 2006, ce produit a réalisé des prix plus élevés à cause de l'offre déficitaire sur les marchés étrangers.

Nouveaux prix record des sciages d'acajou

Au Pérou, les prix des sciages d'acajou à l'exportation se sont maintenus à des niveaux record durant l'année à cause de retards dans la délivrance des certificats cites et des perturbations que ces retards ont apportées dans les fournitures. L'inrena du Pérou a fixé un quota de 23 239,6 m³ pour les exportations d'acajou en 2006 et a poursuivi sa lutte contre l'exploitation forestière illégale. Certains exportateurs ont laissé entendre qu'en raison des problèmes liés à la délivrance des certificats cites, les clients cherchaient à remplacer l'acajou par des espèces telles que le cèdre espagnol (Cedrela odorata). Les exportateurs péruviens et boliviens étaient préoccupés du fait que la Loi pour la promotion du commerce et l'éradication des stupéfiants dans les Andes (Atpdea) venait à expiration à la fin de l'année, ce qui devait mettre un terme à leur commerce préférentiel avec les Etats-Unis. Leurs préoccupations ont redoublé lorsque le Congrès des Etats-Unis a retardé la ratification de l'accord de libre-échange entre le Pérou et les Etats-Unis.

Perspectives pour 2007

Au moment de la rédaction du présent article, les marchés s'acheminaient vers la période des vacances de Noël, mettant fin à l'activité dans le domaine du bâtiment pour 2006. La nouvelle année est prometteuse pour les exportateurs de bois tropicaux, grâce à la vigueur de la demande sur les marchés de la Chine, de l'Inde et du Moyen-Orient, qui devrait se traduire par la fermeté des prix. Cependant, des préoccupations demeureront probablement au sujet de la disponibilité de grumes, de la hausse des coûts du carburant, de la baisse du dollar des Etats-Unis et des fluctuations continuelles dans le secteur du logement des Etats-Unis.

Dans de nombreux pays tropicaux, on s'attend à ce que les fabricants qui dépendent du bois de leurs propres plantations ou concessions forestières soient en meilleure position pour tirer profit des opportunités du marché face à un déclin des fournitures de bois rond. La Chine continuera vraisemblablement de multiplier ses exportations de produits (semi-) transformés et d'élargir sa part des marchés d'exportation, en ce qui concerne notamment les contreplaqués, les planchers en bois massif et les meubles.

Rapport sur les bourses

Programme de bourses de l'OIBT: contribution au renforcement des capacités en matière d'aménagement durable des forêts tropicales

par Chisato Aoki

Secrétariat de l'OIBT

E PROGRAMME DE BOURSES DE L'OIBT a récemment passé en revue ses boursiers. L'article cidessous présente les résultats de cet examen et d'autres informations concernant ce programme.

Historique et situation actuelle

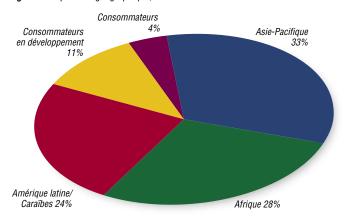
Lancé en 1989, le Programme de bourses de l'OIBT est jusqu'à présent passé par trois phases: la première dans le cadre du projet OIBT PD 60/89 (M, F, I), de 1989 à 1992; la deuxième dans le cadre du projet OIBT PD 1/93 REV.1 (M, F, I), de1993 à 1999; et la phase actuelle qui s'appuie sur le Fonds Freezailah pour les bourses depuis 2000. Au cours des 17 dernières années, l'OIBT a financé 911 boursiers de 44 pays membres. Le montant total des allocations à ce jour atteint plus de 5,2 millions de dollars des Etats-Unis (\$EU).

Le Programme a pour objectif de développer les ressources humaines dans les pays membres et de perfectionner les compétences professionnelles dans les domaines de la foresterie tropicale, des industries des bois tropicaux et de disciplines connexes, en vue de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux, et l'amélioration de l'information économique sur le commerce international des bois tropicaux. Le Programme appuie un éventail d'activités, y compris des formations de courte durée, des séminaires, des conférences, des voyages d'étude, la publication de documents techniques, et des études du troisième cycle. Il vise à soutenir de jeunes professionnels et des cadres moyens.

L'OIBT attribue des bourses deux fois par an, normalement en mai et novembre à l'occasion des sessions du Conseil international des bois tropicaux. Actuellement, la valeur d'une allocation individuelle se monte à 10 000 \$EU au maximum, et en moyenne à environ 5600 dollars. Un montant total de 300 000 \$EU est alloué à 50 à 60 personnes chaque année, en s'attachant à réaliser un équilibre entre zones géographiques et entre hommes et femmes, ainsi qu'un équilibre entre les domaines de travail prioritaires de l'OIBT.

Bénéficiaires 1

Figure 1: Répartition géographique, 1989–2006



La somme des pourcentages arrondis dans tous les graphiques peut ne pas être 100%

Les boursiers

L'OIBT attribue des bourses principalement à des ressortissants de ses pays membres producteurs et de ses pays membres consommateurs en développement. En fait, ces pays ont bénéficié de 96% de toutes les allocations (Figure 1). L'OIBT s'est efforcée de répartir équitablement les bourses entre les régions Asie/Pacifique, Afrique et Amérique latine/Caraïbes. L'attribution des bourses du Fonds Freezailah est désormais répartie dans des proportions presque égales entre les trois régions géographiques (Figure 2). Les ressortissants de pays consommateurs développés ne bénéficient de bourses que si

Témoignages élogieux d'un groupe de boursiers

Un récente enquête auprès d'un échantillon de boursiers de l'OIBT a prouvé que le Programme apporte une contribution non négligeable au développement professionnel et à la promotion de l'aménagement forestier durable dans les tropiques. Cette enquête a été entreprise pour commémorer le 20ème anniversaire de l'OIBT, et s'adressait à 33 boursiers choisis au hasard parmi 313 anciens boursiers qui avaient exécuté les activités de leurs bourses entre 2000 et 2005. Tous les répondants ont manifesté beaucoup d'estime pour le Programme de bourses, du fait qu'il appuie le renforcement des capacités en matière d'aménagement forestier durable dans leurs pays, et l'ont considéré efficace, transparent et flexible. Les témoignages ci-dessous montrent que les boursiers apprécient l'éventail des activités soutenues par le Programme de bourses de l'OIBT.

"Je trouve que le Programme de bourses de l'OIBT est excellent. Je l'ai vraiment apprécié parce que je le juge efficace et qu'il accompagne différents types d'activités, comme des séminaires, des publications et des cours post-universitaires. C'est le seul programme international de ce type qui favorise des études liées aux forêts tropicales, sans aucune distinction de domaine d'activité, d'âge, de sexe ou de nationalité." *Mme Sandra Rodríguez-Piñeros, candidate colombienne à un doctorat, Université d'Oklahoma*

"En ce qui me concerne, le Programme de bourses de l'OIBT a ouvert de nouveaux horizons et a insufflé une nouvelle vie dans les domaines de la gestion des ressources forestières. Il a joué un rôle de catalyseur et stimulant dans la promotion de l'aménagement forestier durable. S'agissant du développement durable de mon pays, ce programme de bourses a joué un rôle déterminant parce qu'il ne saurait y avoir développement sans ressources humaines ayant suivi une formation adéquate." M. Appolinaire Nankam, fonctionnaire chargé des SIG, Ministère des forêts et de la faune, Cameroun

"Le Programme de bourses de l'OIBT est un outil qui permet, à nous qui sommes les professionnels de la forêt, de réaliser notre rêve de devenir toujours plus compétents dans notre profession." *M. Fernando Carrera, chercheur péruvien, CATIE, Costa Rica*

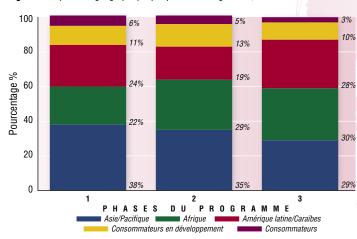
"J'estime que ce programme est extrêmement utile parce qu'il est basé sur des procédures d'approbation et d'exécution opportunes et simplifiées. Il offre beaucoup d'avantages à de jeunes professionnels intéressés à poursuivre leur formation à la gestion des forêts." Mme Gabriela Gutiérres, technicienne forestière, Plan de gestion des forêts communautaires, Chiquiacá, Bolivie

"Grâce au Programme de bourses de l'OIBT j'ai obtenu un doctorat en économie forestière à l'Université de Toronto, j'ai apporté une contribution au domaine scientifique et j'ai amélioré la compréhension de ce qu'est la gestion commune des forêts en Inde. De retour à mon travail, je me suis vu confier des responsabilités de planification. Les connaissances acquises m'aideront à formuler de meilleures politiques pour le développement du secteur forestier en Inde." Dr Dinesh Misra, Directeur général, Gujarat Mineral Development Corporation, Ministère de l'industrie et des mines de l'Etat de Gujerat, Inde

"Grâce aux activités de ma bourse et mes visites à des entreprises d'exploitation du bois en Australie, j'ai appris des techniques avancées de sciage et séchage pour l'exploitation du bois des plantations tropicales ainsi que pour la transformation de l'eucalyptus. Le Programme de bourses est tout aussi extraordinaire que l'ouverture d'une fenêtre dans un mur: je suis en mesure de communiquer avec le monde extérieur par un nouveau canal et d'obtenir des informations plus pertinentes. Il peut intensifier un échange d'expériences qui permettra de promouvoir l'aménagement forestier durable et le développement durable partout dans le monde." M. Yongdong Zhou, Professeur adjoint, Académie forestière de Chine

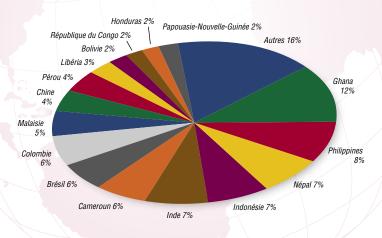
Bénéficiaires 2

Figure 2: Répartition géographique par phase du Programme, 1989-2006



Bénéficiaires 3

Figure 3: Nationalités des boursiers, 1989-2006



leurs travaux sont effectués dans des pays tropicaux et si les pays producteurs en tirent avantage. Quant à leurs niveaux d'instruction, la majorité des boursiers de l'OIBT sont titulaires de diplômes universitaires, y compris licences (24%), maîtrises (34%), doctorats (15%), et de qualifications en matière d'ingéniérie forestière (17%). L'encadré exprime la gratitude de boursiers envers le Programme.

Les principales nationalités des boursiers de l'OIBT illustrées dans la *figure* 3 révèlent que 70% des bourses ont été attribuées à dix pays (Ghana 12%, Philippines 8%, Népal 7%, Indonésie 7%, Inde 7%, Cameroun 6%, Brésil 6%, Colombie 6%, Malaisie 5%, et Chine 4%). Il serait sans doute nécessaire de prévoir quelque mécanisme pour encourager des candidatures d'autres pays et ainsi réaliser une répartition plus équilibrée des bourses entre les pays membres de l'OIBT.

L'OIBT s'est également efforcée de promouvoir l'égalité des sexes, 26% des bourses ayant été attribuées à des femmes au cours des 17 dernières années. La *figure 4* montre que le pourcentage de boursières a plus que doublé depuis le lancement du Programme, 46% des bourses OIBT ayant été attribuées à des femmes en 2006.

Activités et lieux d'exécution

La majorité des activités des bourses (64%) concerne le reboisement et la gestion forestière (RGF). Cette tendance est plus manifeste dans la phase actuelle du programme, comme le montre la *figure 5*. La proportion des bourses accordées dans le domaine RGF est passée de 42% à 78% au cours du Programme, tandis que la part attribuée à l'industrie forestière a diminué de 39% à 15% et celle de l'information économique et information sur le marché a baissé de 19% à 8%.

Dans la phase actuelle, les dix principaux pays où sont réalisées les activités des bourses sont le Costa Rica (14%), les Etats-Unis (9%), le Népal (6%), la Malaisie (5%), la France (5%), l'Australie (5%), le Royaume-Uni (5%), le Canada (5%) et l'Indonésie (4%). Alors que la coopération Nord-Sud était précédemment plus en évidence, la coopération Sud-Sud a progressé jusqu'à atteindre 61% des activités de bourses entre 2000 et 2005 (par exemple, des boursiers africains ont été formés dans d'autres pays africains ou en Asie, et beaucoup de boursiers latino-américains et asiatiques ont reçu leurs formations dans des pays voisins).

La coopération Sud-Sud a l'avantage d'être rentable et de permettre aux boursiers d'acquérir l'expérience pratique d'un environnement semblable à celui de leurs propres pays.

Changements dans la durée des activités et les compétences des boursiers

Le Programme de bourses de l'OIBT soutient des activités à court et à long terme. Le type des activités a évolué au cours des trois phases du Programme. Dans la première phase, l'OIBT soutenait principalement des activités à court terme de moins de trois mois, telles que des formations de courte durée, des conférences, des voyages d'étude et des détachements auprès d'institutions, soit environ 80% de toutes les activités. Cependant, cette tendance a évolué. La phase courante soutient

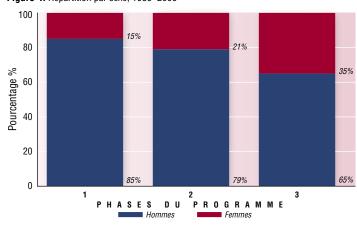
Octroi de bourses

Vingt et une bourses se chiffrant à 150 100 dollars des Etats-Unis ont été octroyées à la 41ème session du Conseil international des bois tropicaux en novembre 2006. Les candidats retenus étaient les suivants:

Koffi Efanam Adadji (Togo) et Donatien N'Zala (Congo), pour suivre une formation de courte durée sur les nouvelles approches en matière de gouvernance et de gestion des forêts tropicales en Afrique; Jose Franco Alvis Gordo (Colombie), pour entreprendre un programme d'étude en vue d'une maîtrise en foresterie et gestion des ressources forestières; Wilherforce Kwaku Asare (Ghana), pour suivre une formation de courte durée sur les réponses physiologiques et génétiques des arbres à l'ozone; Axelle Boulay (France), pour préparer une thèse de doctorat sur l'économie de la coopération de petites entreprises industrielles cherchant à assurer les approvisionnements de bois dans les pays en développement; Gusua Roseline Caspa (Cameroun), pour suivre une formation de courte durée sur l'amélioration des arbres; Sunita Chaudhary (Népal) et Balachandra L. Hegde (Inde), pour suivre une formation de courte durée sur les techniques de surveillance et d'évaluation de la biodiversité; Temilola Elisabeth Fatoyinbo (Nigéria), pour des recherches doctorales sur l'estimation de la croissance, de la biomasse et de la structure des forêts de mangrove en recourant à la télédétection et à la modélisation informatique; Juan Frontanilla Yañez (Bolivie), pour suivre un programme spécial d'ingéniérie forestière; Anna Nil Mohase (Guyana), pour entreprendre un voyage d'étude en vue d'améliorer la collecte et l'interprétation des statistiques sur les forêts et l'industrie des produits bois du Guyana; Norwati Muhammad (Malaisie), pour assister à la conférence de l'IUFRO 'Tree Biotechnology 2007'; Radhika Murti (Fidji), pour participer à la 7ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF); Yvonne Nadége Nkolo Meze'e (Cameroun), pour terminer un stage de formation au CIRAD; Vivian Akweley Norley Nuhu (Ghana), pour suivre une formation de courte durée en vue d'illustrer l'avenir de la conservation; Joseph Angelus Fraga Palomar (Philippines), pour entreprendre des recherches en vue d'une maîtrise en matière d'application des systèmes d'information géographique à la conservation d'essences tropicales endémiques; Argelia Emelina Rascón Ramos (Mexique), pour entreprendre un programme d'étude en vue d'une maîtrise sur la gestion intégrée des bassins versants; Milton Rivera Rojas (Colombie), pour entreprendre un programme d'étude en vue d'une maîtrise sur la gestion et la conservation des forêts tropicales et de la biodiversité; Elmer Velasco Sayre (Philippines), pour la préparation, la reproduction et la diffusion d'un ouvrage de vulgarisation sur la gestion de pépinières et la plantation d'arbres; Edison Hidalgo Solano Apuntes (Equateur), pour entreprendre un programme d'étude en vue d'une maîtrise sur la conservation et l'exploitation durable des systèmes forestiers; Memel Serge Charles Yedmel (Côte d'Ivoire), pour terminer un stage à l'Université de Bruxelles.

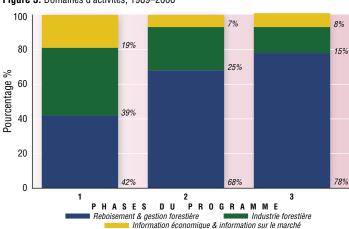
Boursiers

Figure 4: Répartition par sexe, 1989-2006



Matières 1

Figure 5: Domaines d'activités, 1989-2006



des activités à plus long terme, telles que des études de troisième cycle et la préparation de documents techniques, qui demandent souvent plus qu'un an. Ces travaux représentent 54% des activités des bourses dans la phase en cours (Figure 6).

La *figure 7* montre les changements dans la durée des activités de bourse au fil des années. Le pourcentage des activités à court terme de moins de trois mois est tombé de 84% à 45%, alors que celui des activités à long terme (plus de 12 mois) est passé de 1% à 22%.

Les antécédents professionnels des boursiers de l'OIBT ont également changé au cours des années. Dans la première phase, environ 80% des boursiers étaient des fonctionnaires de services publics et d'instituts de recherche des gouvernements, sans aucun employé des ONG. Cependant, dans la phase actuelle, les deux premières catégories sont tombées à 57% tandis que les boursiers d'ONG ont atteint jusqu'à 18% (Figure 8). En revanche, le nombre de boursiers d'instituts de recherche a baissé de 45% à 27%. La raison en est partiellement que le programme en cours ne soutient plus les activités de recherche à moins qu'elles ne soient liées à un programme d'étude de troisième cycle. Pourtant, les chercheurs sont encore encouragés à publier des documents techniques ou à préparer des exposés avec l'aide d'une bourse.

Financement

Le programme de bourses de l'OIBT reçoit tous les ans de donateurs environ 400 000 \$EU en contributions volontaires.

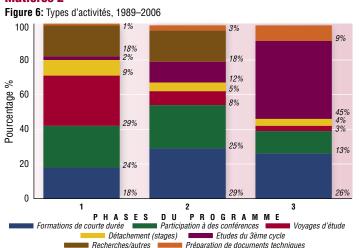
Jusqu'ici, le total de ces contributions s'élève à plus de 6,5 millions de \$EU. Le principal donateur est le Japon, à environ 4,8 millions de dollars. Les autres importants donateurs sont les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Australie (*Figure 8*). Il est nécessaire qu'une plus large gamme de bailleurs de fonds apportent davantage leur concours pour faire face à la demande croissante de bourses et à l'augmentation récente des coûts d'administration.

Défis et orientation future

Un grand nombre de boursiers ont invité l'Organisation à créer un réseau de boursiers de l'OIBT pour leur permettre de partager leurs expériences et informations. Il serait possible de le réaliser en dressant une liste de correspondance, par le biais d'un bulletin électronique ou par des ateliers régionaux. Le moment est peut-être venu de créer une association d'anciens élèves pour échanger, entre boursiers de l'OIBT employés dans la fonction publique, ou par les ong, les universités, les instituts de recherche, les milieux commerciaux et industriels et les organisations internationales dans plusieurs pays, des connaissances et des savoir-faire en matière d'aménagement forestier durable et dans des domaines connexes. Vu les ressources limitées du Programme, cela ne peut être réalisé qu'avec l'aide d'anciens boursiers de l'OIBT dans chaque pays ou région géographique et avec des fonds supplémentaires.

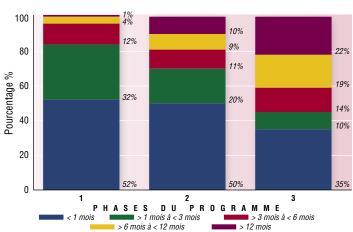
Une autre solution consisterait peut-être à mettre en place avec des universités et des établissements de formation de nouveaux programmes de partenariats qui permettraient de partager les

Matières 2



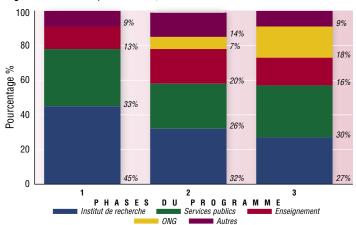
Durée

Figure 7: Durée des activités, 1989-2006



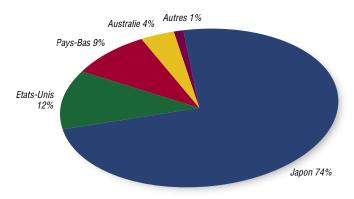
Occupation

Figure 8: Antécédents professionnels, 1989-2006



Financement

Figure 9: Contributions de donateurs, 1989-2006



coûts. Presque la moitié des activités des bourses actuelles concernent des études de maîtrise et de doctorat, ce qui a parfois créé des difficultés pour l'OIBT, les universités, et les boursiers car une bourse de 10 000 dollars au plus n'est pas suffisante pour subvenir aux besoins durant toute une période d'études de troisième cycle. Les boursiers sont obligés de se procurer des fonds additionnels pour couvrir tous leurs coûts, ce qui leur est parfois difficile. L'OIBT pourrait envisager un programme de partenariat où, par exemple, une institution supprimerait les frais pédagogiques et l'OIBT prendrait à sa charge les frais de voyage et de subsistance des boursiers.

Un autre éventuel prolongement du Programme de bourses de l'OIBT est la formation groupée. Le programme actuel n'accompagne que la formation individuelle, ce qui permet aux boursiers de s'instruire sur plusieurs sujets et dans divers établissements. Or l'OIBT reçoit souvent plusieurs demandes pour un cours de formation particulier. Compte tenu de la coopération qui s'est établie depuis près de vingt ans avec de nombreux établissements de formation, il serait sans doute possible d'identifier des centres d'excellence sur diverses matières liées à l'aménagement forestier durable et de créer des programmes annuels de formation groupée dans chacune des régions tropicales. Ce système serait efficace par rapport aux coûts, et les boursiers pourraient entretenir, après la formation groupée, un réseau international d'une valeur inestimable pour leurs futures carrières professionnelles.

En cherchant à relever ces défis et en y trouvant des solutions au moment d'aborder sa troisième décennie, le Programme de bourses de l'OIBT améliorera encore davantage sa contribution au renforcement des capacités au profit de l'aménagement forestier durable dans les pays tropicaux.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- · des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux:
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- · améliorer les statistiques;
- · poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **8 mars 2007**, et s'entend pour des activités qui ne débuteront pas avant 1er août 2007. Les demandes seront évaluées en mai 2007.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81–45–223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site itto@itto.or.jp.

Conférences

5,4 millions de dollars de nouveaux financements pour les forêts tropicales

Quarante et unième session du Conseil international des bois tropicaux

6-11 novembre 2006

Yokohama, Japon

A sa 41ème session, le Conseil international des bois tropicaux a engagé plus de 5,4 millions de dollars EU pour de nouveaux projets et activités de conservation et de gestion, utilisation et commerce durables des ressources de la forêt tropicale. Les fonds engagés à cette session viennent s'ajouter aux 6,1 millions de dollars annoncés en juin dernier à la 40ème session du Conseil, ce qui porte le total engagé en 2006 à plus de 11,5 millions de dollars EU.

A cette session, le Conseil a financé onze projets et sept avant-projets (voir leurs descriptifs à la page 18). Des fonds supplémentaires ont également été attribués afin d'aider les pays membres de l'OIBT à se doter des compétences nécessaires pour appliquer les prescriptions découlant de l'inscription d'espèces à bois d'œuvre aux Annexes de la CITES, y compris une aide de 3 millions de dollars apportée par la Communauté européenne. Les travaux de cites en la matière faisaient partie des nombreuses activités passées en revue par le Conseil dans son bilan provisoire du Programme de travail de l'OIBT pour 2006-2007. Une autre activité qui figure au programme de travail, celle de contrôler le rapport entre changements climatiques et forêts tropicales, a reçu un financement complémentaire en vue de l'élaboration d'un rapport sur les faits nouveaux survenus dans les négociations sur l'évolution du climat et ce qu'ils impliquent pour les forêts tropicales. En outre, le Conseil a réapprovisionné le Fonds Freezailah pour les bourses (voir une liste des boursiers à la page 23), pour que cet important programme puisse continuer à offrir des bourses à des candidats méritants.

Le Conseil a prorogé le traité qui régit l'Organisation, l'AIBT de 1994, et a décidé de faire régulièrement à ses prochaines sessions un bilan des ratifications du nouvel accord. Le Conseil a également arrêté la procédure de sélection d'un nouveau Directeur exécutif, ce poste devenant vacant en novembre 2007 (voir à la page 32 la liste des postes vacants à l'OIBT).

Les principaux bailleurs de fonds à cette session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse, des États-Unis et de la France. Ont également annoncé des financements le Fonds commun pour les produits de base et les gouvernements finlandais, norvégien, australien, coréen et néerlandais. Enfin, des fonds ont été mobilisés à partir des ressources libres d'affectation dont dispose l'Organisation, en particulier le Sous-compte B du Fonds pour le partenariat de Bali.

Coopération en matière de bourses

16ème Réunion des Hauts fonctionnaires chargés de l'administration des bourses dans le système des Nations Unies et des représentants des Bureaux de placement dans les pays hôtes

6-8 novembre 2006

Paris, France

Les Hauts fonctionnaires chargés de l'administration des bourses dans le système des Nations Unies (sFos) et les représentants des Bureaux nationaux de placement et de supervision se réunissent tous les deux ans pour échanger des vues sur les aspects opérationnels et administratifs de leurs programmes de

bourses, pour harmoniser les pratiques et les procédures dans l'administration des bourses et pour étudier les enjeux communs des programmes de bourses. La 16ème réunion du groupe SFOS a été organisée par le Département des affaires économiques et sociales (DAES/ONU) en tant que Mécanisme interinstitutions pour la coordination en matière de bourses, et a été accueillie par l'UNESCO. Les représentants d'une quarantaine d'organisations étaient présents à la réunion.

Les participants ont délibéré sur diverses questions: i) la coopération Sud-Sud et son impact sur la formation et les bourses, ii) le rôle des Bureaux nationaux de placement et de supervision dans l'exécution des programmes de bourses mis en place par les institutions de l'onu, iii) le site Web de l'onu consacré aux bourses et le nouveau bulletin d'information mondial, iv) les nouveaux programmes de partenariat avec les établissements universitaires, les fondations, les ong et le secteur privé, et v) l'évaluation des bourses.

Coopération Sud-Sud: L'OMS a signalé qu'un environnement comparable pour les boursiers, une efficacité par rapport au coût et le renforcement des capacités dans les établissements de formation du Sud sont de nature à valoriser une telle coopération. Cependant, a-t-on précisé, la coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud; elle ajoute une nouvelle dimension de coopération triangulaire (la collaboration Sud-Sud étayée par des partenaires du Nord s'occupant de développement).

Rôle des Bureaux nationaux de placement et de supervision: Les bureaux situés dans le Nord peuvent servir de centre de liaison entre les établissements de formation du Nord et ceux du Sud, en plus de leur rôle traditionnel de placement des boursiers de l'onu dans leurs pays respectifs. Les institutions des Nations Unies ont été encouragées à partager des informations sur les établissements de formation et les centres d'excellence du Sud, en vue de les signaler sur le site Web commun du daes/onu consacré aux bourses.

Site Web de l'Onu et nouveau bulletin mondial consacrés aux bourses: Le daes/onu a informé les participants qu'il a mis à jour son site Web sur les bourses, de manière à indiquer des liens avec tous les programmes de bourses du système des Nations Unies, et à permettre de consulter un nouveau bulletin mondial sur le programme de bourses au sein de l'onu sur le site http://esa. un.org/techcoop/fellowship.asp. Les institutions des Nations Unies ont aussi été encouragées à employer le forum en ligne conçu par le daes pour des conférences électroniques sur des questions d'intérêt commun.

Nouveaux programmes de partenariat: Les partenariats en matière de formation font désormais partie intégrante des travaux au sein du système des Nations Unies. Ces partenariats sont destinés à promouvoir le partage et la coordination des ressources et des compétences. L'unesco a décrit le succès de ses expériences de programmes de bourses co-parrainés et financés par des ressources extrabudgétaires avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des partenaires privés. La Banque mondiale a également présenté la réussite d'un programme de partenariat avec des institutions universitaires dans plusieurs pays, financé par le Gouvernement japonais, et a fait valoir l'importance de son association d'anciens élèves et boursiers pour l'établissement de liens à long terme avec des praticiens du développement.

Évaluation des bourses: La réunion a reconnu que les pays en développement s'attachent maintenant non plus à acquérir des aptitudes mais à perfectionner les compétences acquises. Par conséquent, leurs programmes de formation doivent être conçus de manière à tenir compte des situations locales et à répondre aux besoins des bénéficiaires. Par conséquent, l'évaluation des bourses est devenue un volet très important. La réunion a recommandé la création d'un groupe de travail spécial sur l'évaluation de l'impact des bourses, lequel serait présidé par l'oms, avec le soutien des autres organisations. Ce groupe de travail spécial déterminera comment mesurer le succès des programmes de bourses, identifiera les indicateurs permettant de bien les évaluer, élaborera un cadre d'évaluation et une méthodologie d'évaluation en se fondant sur les principes de la budgétisation axée sur les résultats, ou principes équivalents, et proposera un



modèle pour les rapports finals des boursiers. Les résultats seront présentés à la 17ème réunion, qui aura lieu à Rome en 2008.

Rapport de Chisato Aoki, Secrétariat de l'OIBT

Opportunités de projets MDP en Afrique

Atelier de sensibilisation en Afrique aux possibilités de projets forestiers relevant du Mécanisme pour un développement propre (MDP)

2-5 octobre 2006

Accra, Ghana

La tenue de cet atelier a été approuvée en novembre 2005 par le Conseil international des bois tropicaux et financée en tant que projet OIBT PD 337/05 REV.3 (F) soumis par le Gouvernement ghanéen, en vue de son exécution par la Commission forestière du Ghana (CFG). Ont pris part à cet atelier plus de 80 délégués des pays africains producteurs et consommateurs membres de l'OIBT, des pays africains membres du Fonds commun pour les produits de base ainsi que des représentants du Guyana, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. Les délégués représentaient des agences forestières et des autorités nationales désignées pour le MDP. En tout, 42 pays africains ont participé à l'atelier. Les orateurs provenaient d'institutions diverses: l'Institut Joannuem, le CIFOR, Intercooperation, le PNUD, la COMIFAC, la Corporación Ecoversa (Colombie), la FAO, la CNUCC, EcoSecurities, l'OIBT et la Banque africaine de développement.

L'atelier visait à:

- informer sur les opportunités de projets мдр en Afrique;
- cerner les tendances actuelles et les impacts que la foresterie destinée à
 piéger du carbone peut avoir sur le secteur forestier à l'échelle mondiale,
 l'accent étant mis sur les pays producteurs de bois tropicaux d'Afrique
 subsaharienne;
- explorer les opportunités et les difficultés d'une participation efficace des pays producteurs de bois tropicaux d'Afrique subsaharienne à des projets MDP et à d'autres activités forestières pour piéger le carbone;
- élaborer des modèles de comptabilisation du carbone applicables aux écosystèmes des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'autres systèmes de vérification et de certification des crédits de carbone;
- explorer les possibilités de créer des marchés d'émissions de carbone pour l'Afrique; et
- examiner des questions émergentes telles que la réduction des émissions de carbone dues au déboisement.

Le principal résultat de l'atelier a été de faire mieux apprécier les opportunités non négligeables qui se présentent en Afrique de bénéficier du MDP du Protocole de Kyoto en attirant des investissements novateurs et additionnels à l'appui de projets de foresterie et d'énergie renouvelable. Le rôle de projets de ce type, en fait de contribution à l'atténuation du réchauffement planétaire, a été entièrement expliqué, comme l'ont été les méthodologies permettant d'identifier et de monter des projets admissibles.

La principale recommandation issue de l'atelier portait sur le besoin urgent d'accroître les aptitudes de l'Afrique à identifier et préparer des projets MDP. Les participants ont recommandé que l'OIBT envisage sans délai un travail de suivi sur le renforcement des capacités en matière de formulation de projets MDP en tirant profit de l'impulsion donnée par l'atelier.

Les autres recommandations importantes formulées par l'atelier ont été les suivantes:

- Dans la perspective des prochaines négociations, encourager les pays donateurs et les institutions multilatérales à financer, avant la cdp12, une réunion sur les questions spécifiquement africaines entre les négociateurs africains et les représentants de l'ue, du Japon et d'autres pays visés à l'Annexe I.
- Encourager l'OIBT à explorer la possibilité d'organiser à l'occasion de la cdP12 un événement satellite pour communiquer les recommandations de cet atelier, afin de mettre davantage l'accent sur les priorités, les problèmes et les préoccupations de l'Afrique concernant le MDP.
- Encourager l'OIBT à faciliter la tenue d'ateliers régionaux visant à renforcer les capacités des pays producteurs pour qu'ils puissent avantageusement utiliser le MDP dans le secteur forestier.
- Sensibiliser davantage le public à l'intérêt que présente le MDP pour le secteur forestier.
- Soutenir les efforts des pays africains pour leur permettre de renforcer leurs
 capacités et d'élargir leur connaissance des questions forestières qui entrent
 en jeu dans les négociations sur les changements climatiques, en ce qui
 concerne notamment la réduction des émissions dues au déboisement et
 à la dégradation des forêts, le boisement et le reboisement dans le cadre du
 MDP, afin de garantir que leurs priorités et besoins soient pris en compte.
- Les institutions multilatérales devraient donner la priorité au rôle des écosystèmes forestiers et à celui du secteur forestier dans l'adaptation aux changements climatiques.
- Les institutions multilatérales devraient explorer avec les partenaires nationaux le potentiel que la programmatique du MDP peut offrir pour faciliter et réduire les coûts de transaction qu'entraînent les projets MDP de boisement et reboisement (B/R) en Afrique. La programmatique du MDP permet à des pays non visés à l'Annexe I de formuler des programmes de niveau national comportant des activités MDP dans des secteurs particuliers.
- Les pays africains devraient aborder la question des droits de jouissance et de propriété des terres afin de faciliter des investissements de MDP en Afrique, y compris celle des certificats échangeables de réduction des émissions (CERE) relatifs à des projets de foresterie.
- Les pays africains ont besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités en matière d'application appropriée de méthodes et autres outils approuvés pour répondre aux besoins des activités de projets B/R-MDP.
- Les institutions multilatérales devraient simplifier les procédures d'accès à des financements pour la préparation des activités de projets B/R-MDP.
- Encourager l'Union européenne à envisager l'inclusion des CERE dans son système de négoce des émissions après 2012.
- Encourager les institutions multilatérales à explorer des options pour faciliter la participation des communautés d'Afrique francophone à la préparation de projets B/R-MDP, en commençant par traduire en français les méthodes et les outils approuvés.
- Il y aurait lieu d'envisager sérieusement de développer le concept de "forêts destinées à servir de réservoirs de carbone" et d'inclure les CERE relatifs à ces forêts dans les échanges des certificats de carbone.
- Encourager vivement les institutions multilatérales et les acheteurs potentiels de certificats à organiser un atelier pour étudier des possibilités d'idées projets dans les pays africains.

Le rapport de l'atelier pourra être obtenu en le demandant au Secrétariat de l'OIBT dès qu'il sera publié.

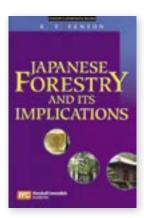
Compte rendu de Kwame Asumadu, Consultant auprès du Gouvernement ghanéen pour le projet PD 37/05 Rev.3 (F).

Ouvrages parus récemment

Revues et informations sur de nouvelles publications

Compilées par Hana Rubin Fenton, R.T. 2005. Japanese Forestry and its Implications. Marshall Cavendish Academic, Singapour. ISBN 981 210 4240.

Dépositaire: Marshall Cavendish International (S) Pte Ltd, Academic Publishing Times Centre, 1 New Industrial Road, Singapore; mca@sg.marshallcavendish.com; www. marshallcavendish.com/academic



Ce livre est le fruit de plusieurs années de recherches faites au Japon par l'auteur et présente un tableau complet des forêts et de la foresterie dans le pays de l'accueil de l'OIBT. En dépit d'une récente diminution de la consommation globale due à un déclin de la population et à une croissance économique lente, le Japon reste un des plus grands importateurs de bois et de produits ligneux au

monde, seuls les Etats-Unis et l'Allemagne ayant surpassé ses importations en produits bois primaires et secondaires, lesquelles ont atteint 17 milliards de dollars en 2005. Bien que la production de ses propres forêts ait très nettement ralenti, de près de 50 millions de m³ par an au début des années 60 à moins de 17 millions de m³ par an de nos jours (soit moins de 15% de la consommation totale en équivalent bois rond), le bois de ces forêts joue encore un rôle majeur dans la détermination de ce que les Japonais exigent des produits en bois, y compris le goût du consommateur et les modes. Cette publication représente un guide plein d'informations pour quiconque s'intéresse au secteur forestier du Japon, qu'il soit exportateur, chercheur ou non initié désireux de mieux connaître ce secteur.

Le livre débute par des sections intéressantes sur l'impact de la géographie unique du Japon sur ses forêts et son secteur forestier, et sur la longue tradition de foresterie du pays. Il décrit notamment l'utilisation du bois pour la construction de beaucoup de temples et de pagodes historiques, dont certains existent encore et sont sans doute parmi les plus anciennes structures en bois au monde. Fenton présente ensuite de façon détaillée les principales essences de résineux et de feuillus, en insistant plus particulièrement sur les résineux endémiques, le sugi (Cryptomeria japonica) et le hinoki (Chamaecyparis obtusa). Les chapitres qui suivent portent sur les ressources naturelles et les plantations forestières et sont accompagnés de statistiques détaillées sur, par exemple, les peuplements sur pied, les opérations sylvicoles, la croissance, la production et (dans le cas des plantations) les classes d'âge et les taux de plantation. Dans un chapitre intitulé "Le problème des éclaircies", l'auteur, un Néo-zélandais, ne cache pas son sentiment de frustration devant l'inhabilité du Japon d'entretenir ses vastes plantations par des interventions régulières d'éclaircies et d'élagage. Selon lui, les éclaircies prescrites ne sont pas opérées sur au moins 50% des superficies plantées, ce qui entraîne une surabondance de matériel sur pied et la perte de bois marchand. Quiconque aurait jamais traversé la pénombre d'une plantation de sugi ou de hinoki non éclaircie sur les pentes inférieures d'une des nombreuses montagnes du Japon saura de quoi il parle. Ce problème peut être attribué à plusieurs causes, y compris le bas prix des bois d'éclaircie, la pénurie et le vieillissement de la main-d'oeuvre (qui entraînent des coûts de main-d'oeuvre plus élevés) et des marchés limités pour le bois d'éclaircie. Ce chapitre conclut en proposant plusieurs options pour surmonter ces problèmes, notamment de concentrer les efforts uniquement sur les essences de grande valeur (par ex. sugi et hinoki), de pratiquer des éclaircies à perte, et de délocaliser les plantations productives dans des zones d'environnement vulnérable en leur conférant le statut d'aire protégée.

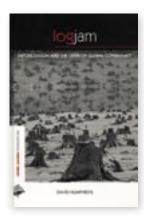
Les questions abordées dans les derniers chapitres du livre concernent essentiellement la conservation (forêts protégées, sans oublier les grands efforts que fournit le Japon sur le plan national et international en faveur de la conservation/pérennité des forêts), la main-d'oeuvre forestière (disponibilité, salaires, taux d'accidents, etc.), la voirie, les engins de transport et d'exploitation forestière, et l'économie des plantations/forêts (y compris des informations sur les subventions). La conclusion récapitule les mesures que l'auteur recommande au Japon de prendre pour traiter le problème de l'excès de matériel sur pied dans les plantations et conclut qu'en dépit de l'implantation de 20–40 milliards d'arbres dans les plantations au cours des 60 dernières années, le Japon n'aura pas suffisamment de bois pour répondre aux besoins du pays dans un avenir prévisible, situation qu'il considère "un échec de gestion sur une très grande échelle".

Bob Fenton est l'une des rares personnes qui se penchent religieusement sur les rapports statistiques et qui comprennent ce qu'ils signifient (en y trouvant souvent des erreurs), même lorsque ces rapports sont, dans le cas de la plupart des documents consultés pour l'élaboration de ce livre, en japonais. Bien que certaines des statistiques présentées dans *Japanese Forestry and its Implications* soient quelque peu périmées, toutes les tendances dégagées restent valables. Si la foresterie japonaise vous intéresse, c'est un livre écrit pour vous.

Analyse de Steve Johnson, Secrétariat de l'OIBT

Humphreys, D. 2006. Logjam: Deforestation and the Crisis of Global Governance. Earthscan, Londres, Royaume-Uni. ISBN 1844073017.

Dépositaire: Earthscan, 8–12 Camden High Street, London NW1 0JH, Royaume-Uni; earthinfo@earthscan.co.uk; www. earthscan.co.uk



Pourquoi et comment les mécanismes mondiaux relatifs aux forêts n'ont-ils pas réussi collectivement à traiter les problèmes de déforestation? Dans son nouvel ouvrage, Logjam: Deforestation and the Crisis of Global Governance, David Humphreys explique les processus mis en place dans le monde et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas réussi à empêcher le déboisement

continu. Il analyse la littérature accessible au grand public dans le monde, présente de nouvelles idées sur des mesures qui permettraient de sauver les forêts de la planète et propose un nouveau modèle de gouvernance démocratique.

Humphreys part de l'argument central que "le néolibéralisme mène à l'exploitation excessive des forêts tout en établissant les paramètres de politiques destinées à mettre fin au déboisement". Il développe cet argument par une méthode comparant des études de cas pour expliquer comment, au cours de la période de 1995 au début de 2006, les initiatives mondiales

comme le Groupe intergouvernemental sur les forêts, la Commission mondiale pour les forêts et le développement durable, le Forum de l'onu sur les forêts, la certification et les critères et indicateurs, ont tenté de limiter le déboisement. Tout en expliquant clairement l'historique et les limitations de ces approches, Humphreys fait observer qu'il faudrait, loin de les abandonner, revenir aux "politiques gouvernementales et intergouvernementales, les revitaliser et les démocratiser". Cette démarche pourrait donner de l'espoir à ceux qui croient que l'Accord international sur les bois tropicaux nouvellement conclu ou l'élaboration d'un instrument non juridiquement contraignant par le Forum des Nations Unies sur les forêts peuvent contribuer à résoudre le problème du déboisement continu.

En dépit de cet appel à l'action politique, Humphreys indique également que le "néolibéralisme est encore un cadre idéologique puissant qui joue un rôle essentiel façonnant la politique internationale". Il examine la façon dont les processus relatifs aux forêts ont été polarisés par le "constitutionnalisme fondé sur le commerce" et par ceux qui préconisent les principes généraux des droits de l'homme. Le conflit idéologique qui existe entre ces deux principes moteurs dans le débat sur les forêts, soutient Humphreys, a créé le vide central où insérer un mécanisme de gouvernance mondial. En conséquence, des approches ponctuelles très diverses ont été conçues pour lutter contre le déboisement.

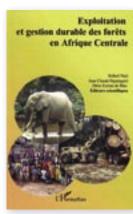
Tant que ce vide ne sera pas comblé, affirme Humphreys, aucun contrôle ne sera exercé sur les pratiques sociales qui "font gravement pression sur les espaces forestiers". Pour favoriser la protection d'un bien public mondial tel que les forêts, Humphreys préconise "un nouveau droit international [pour] ... réglementer les sociétés plutôt que les Etats". Il propose en outre une nouvelle forme de responsabilité publique fusionnant les éléments d'une "convention transnationale exécutoire sur les sociétés" et un mécanisme juridique pour garantir le respect de celle-ci. Un tel mécanisme fonctionnerait grâce à une prise de décisions plus décentralisée, afin de promouvoir et de recourir à la participation locale à cette prise de décisions. Il affirme que cette démarche aiderait à soutenir des mécanismes mondiaux plus équitables et à plus long terme pour résoudre les problèmes concernant les biens publics qui existent à l'échelle mondiale.

Ce livre bien documenté de David Humphreys arrive à un moment opportun et constitue une précieuse source d'information pour tous ceux qui interviennent dans le domaine de la politique forestière internationale, ou s'y intéressent; le cadre théorique de Humphreys s'appuyant sur une approche de biens publiques mondiaux est particulièrement utile. *Logjam* offre aux lecteurs une nouvelle perspective des causes de la fragmentation de la politique mondiale sur les forêts, une discussion sur les difficultés actuelles à surmonter pour résoudre les problèmes politiques et techniques concernant les forêts, et la possibilité de voir un nouveau mécanisme de gouvernance contribuer à sauver les forêts de la planète.

Analyse de Lauren Flejzor, Secrétariat de l'OIBT

Nasi, R., Nguinguiri, J-C., et Ezzine de Blas, D. (eds) 2006. Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique Centrale. L'Harmattan, Paris, France. ISBN 2 296 01617 0.

Dépositaire: L'Harmattan, 5–7 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005 Paris, France; diffusion.harmattan@wanadoo.fr; http://www.librairieharmattan.com



Ce rapport résulte de l'exécution de la décision 10 (XXXII) du Conseil de l'OIBT sur la promotion de l'aménagement forestier durable dans le bassin du Congo. Grâce aux 35 personnes qui ont contribué à sa rédaction ainsi qu'aux informations apportées par 20 institutions nationales d'Afrique centrale, ce volume se concentre sur la promotion de l'AFD dans le bassin du Congo, mais il est également applicable à l'AFD dans les forêts tropicales en général. L'étude est focalisée sur des concessions forestières dans cinq pays du bassin

du Congo: Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon et République du Congo. Le volume est divisé en trois sections: i) contexte, objectifs et réformes institutionnelles; ii) monographies régionales et nationales; et iii) questions interdisciplinaires.

Pearson, T., Walker, S. and Brown, S. 2006. Guidebook for the formulation of afforestation and reforestation projects under the Clean Development Mechanism. ITTO, Yokohama, Japan. ISBN 4 902045 30 3.

Dépositaire: Organisation internationale des bois tropicaux, International Organisations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1–1–1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220–0012, Japon. Tél 81–45–223–1110; Fax 81–45–223–1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

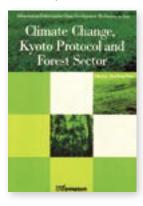


Ce guide, élaboré par Winrock International en collaboration avec l'OIBT, résulte du projet OIBT PD 359/05 REV.1 (F), 'Renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la réalisation de projets de boisement et de reboisement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (BR-MDP) du Protocole de Kyoto dans le secteur de la

foresterie tropicale. Après une introduction sur le Protocole de Kyoto et le MDP, ce guide pratique formule des recommandations sur la façon de développer des projets de boisement et de reboisement en procédant pas à pas et décrit chacune des étapes du cycle des projets MDP. Enfin, le guide donne une vue d'ensemble du marché mondial du carbone et des sources de financement potentielles pour des projets B/R-MDP. De plus, il inclut en annexe le formulaire de descriptif de projets admissibles au titre du MDP, accompagné d'explications données par les auteurs du guide et par le Groupe de travail B/R du Conseil exécutif du MDP prévu dans le Protocole de Kyoto.

> Youn, Y. (ed) 2006. Climate Change, Kyoto Protocol and Forest Sector. Korean Studies Information Co., Ltd, Paju, Corée. ISBN 8953455340.

Dépositaire: Korean Studies Information Co., Ltd, Gyoha-Ep Munbal-Ri Paju Bookcity 526–2, Paju-Si, Gyunggi-Do, Corée; Tél 82–31–9083181; Fax 82–31–908–3189; publish@kstudy.com; www.kstudy.com



Ce volume découle du projet OIBT PD 174/02 REV.1 (I), 'Atelier international sur le Mécanisme pour un développement propre—débouchés pour la filière bois en région Asie-Pacifique'. Les chapitres de ce livre rassemblent une sélection des exposés présentés lors de trois colloques et ateliers internationaux organisés par l'université nationale de Séoul, avec le

soutien de l'OIBT, de l'Office des forêts de Corée et du Forum

Formation



La gestion des forêts devient de plus en plus complexe à mesure que les industries forestières adoptent des méthodes de gestion durable et qu'elles cherchent à satisfaire les exigences multiples de leurs activités. C'est particulièrement le cas dans les tropiques.

Les aménagistes et les exploitants des forêts doivent désormais veiller non seulement à rentabiliser leurs opérations, mais aussi à trouver des solutions aux difficultés que posent les problèmes de caractère environnemental et social.

Il est donc maintenant d'une importance capitale que les gestionnaires opérant dans le secteur forestier acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour gérer avec succès une exploitation forestière leur permettant d'atteindre les objectifs de la foresterie tropicale durable incorporant les éléments sociaux et environnementaux.

Afin de répondre au besoin de compétences des directeurs d'exploitation forestière, l'Association des bois du Sarawak et l'Université Lincoln de Nouvelle-Zélande ont mis au point, en coopération avec la Sarawak Forestry Corporation et le Département des forêts du Sarawak, un cursus débouchant sur un diplôme d'études du troisième cycle conçu à l'intention de gestionnaires de l'industrie forestière du Sarawak.

Ce cursus comprend six matières enseignées par l'Université Lincoln. Les cours sont dispensés sous plusieurs formes: par des conférenciers de l'Université Lincoln et des spécialistes forestiers locaux du Sarawak. Il faut compter deux ans pour obtenir le diplôme, chaque année étant consacrée à trois sujets différents.

Les six matières débouchant sur le diplôme portent sur un éventail de sujets: foresterie au Sarawak, économie et politique forestières, récolte et planification forestières, pérennisation des forêts—théorie et pratique, utilisation des forêts et sylviculture. Ces études du troisième cycle sont organisées de manière à tenir compte des besoins des gestionnaires en exercice. Tous les cours seront intensifs, groupés et dispensés au Sarawak.

Contact: Hugh Bigsby, Associate Professor, Lincoln University, Canterbury, Nouvelle-Zélande; Tél 64–3–325–2811; Fax 64–3–325–3847; bigsbyh@lincoln.ac.nz **ou** Barney Chan, General Manager, Sarawak Timber Association, Kuching, Malaisie; Tél 60–82–332–222; Fax 60–82–487–888; sta@sta.org.my

Formation professionnelle en ligne préparant à un diplôme sur les ressources naturelles durables

Ce certificat (18 crédits) est proposé en ligne par l'intermédiaire de l'université de l'Etat d'Orégon (Etats-Unis). Il s'adresse à tous les types d'étudiants, en particulier aux employés d'entreprises, industries ou agences souhaitant être en mesure de mieux évaluer et résoudre les problèmes complexes de la durabilité. Au sein d'une communauté d'apprentissage dynamique, les étudiants suivent un cursus d'étude intégré, accompagnés par un tutorat de professionnels, afin de concevoir des solutions réalisables aux problèmes complexes concernant les ressources naturelles importantes aux niveaux local, étatique, régional, national et international.

Les étudiants devraient être licenciés ès lettres ou ès sciences et, de préférence, avoir deux ans d'expérience pratique dans un domaine lié aux ressources naturelles.

Généralités du certificat et avantages qu'il confère:

- renforcement des aptitudes de leadership et des compétences scientifiques en vue de satisfaire la demande générale de gestion efficace et durable des ressources naturelles;
- délivrance d'un certificat sur 18 crédits dans des disciplines intégrées et diverses, y compris foresterie, sociologie, sciences économiques, écologie et philosophie;
- établissement de contacts et de réseaux avec des assistants universitaires, des scientifiques et des professionnels dans le domaine des ressources naturelles;
- conception et mise en oeuvre, parallèlement aux cours et sous un tutorat du corps enseignant de l'université d'Orégon, un projet de fin d'études traitant d'un problème de durabilité spécifique de la région ou de l'organisation dont les étudiants sont originaires;
- travail avec un tuteur spécialement assigné pour l'ensemble du programme
- flexibilité des études à distance—livraison des cours adaptée au programme de travail et aux circonstances personnelles des apprenants.

Contact: Steve Radosevich, Professor and Program Director, Graduate Certificate in Sustainable Natural Resources, Department of Forest Science, Oregon State University; Steve.Radosevich@oregonstate.edu; ecampus.oregonstate.edu/online-degrees/graduate/sustainability

Master Erasmus Mundus en foresterie tropicale et durable (SUTROFOR)

Ce cours de maîtrise est un programme intégré de deux ans ayant pour objectif d'habiliter les diplômés à relever les défis considérables que pose la foresterie tropicale contemporaine. La formation SUTROFOR est offerte par un consortium de cinq universités européennes: i) l'Université royale vétérinaire et agricole, département Forêts, Paysages et Planification, de Copenhague au Danemark, ii) l'Université du Pays de Gales, faculté des sciences agricoles et forestières, de Bangor au Royaume-Uni, iii) l'Université technologique de Dresde, Institut de foresterie internationale et des produits forestiers, à Tharandt en Allemagne, iv) l'Ecole nationale du Génie rural, des Eaux et des Forêts, Groupe de formation et de recherche 'Gestion environnementale, des écosystèmes et forêts tropicales', à Montpellier en France, et v) l'Université de Padoue, Collège d'agronomie, à Padoue en Italie.

Le cours consiste en une première année d'étude à un de trois établissements cidessus (Bangor, Copenhague ou Dresde) et une seconde année de spécialisation en différentes matières offertes par chacun des cinq établissements. Les étudiants doivent poursuivre la seconde année de leurs études dans une autre université que la première. Les droits d'inscription se montent à €4500 par an pour des étudiants ressortissants des pays UE/AELE-EEE et à €8000 pour des étudiants de pays tiers. Environ 20−30 bourses Erasmus Mundus (€21 000 par an par étudiant) devraient être disponibles pour d'autres étudiants. Les étudiants non ressortissants des pays UE/AELE-EEE doivent soumettre leurs candidatures pour le 1er février 2007 au plus tard, et ceux des pays UE/AELE-EEE pour le 17 août 2007 au plus tard. La prochaine année universitaire débutera vers le 1er septembre 2007 (selon l'établissement choisi pour la première année). Le formulaire de candidature et des informations plus détaillées sont affichés sur le site www.sutrofor.net

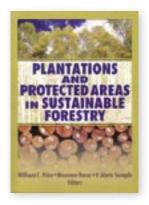
Sauf indication contraire, les cours sont dispensés en anglais. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

... suite de la page 29

de l'Asie du nord-est sur les forêts. Les sections principales du livre résument la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Kyoto et l'importance de celui-ci pour la foresterie; donnent des informations sur la conception et la mise en oeuvre de projets MDP dans les pays en développement; et font un compte rendu d'études de cas concernant cinq pays asiatiques (Bangladesh, Indonésie, Népal, Philippines et Chine).

Price, W., Rana, N. and Sample, V.A. (eds) 2006. Plantations and Protected Areas in Sustainable Forestry. Food Products Press, Binghamtom, NY, Etats-Unis. ISBN 9781 56022 138 8.

Dépositaire: Food Products Press, 10 Alice Street, Binghamton, NY 13904 Etats-Unis; +1 607 722 5857; orders@haworthpress.com; www.haworthpress.com



Les chapitres de ce livre tiennent compte des débats qui se sont déroulés lors d'un colloque de deux jours convoqué par l'Institut Pinchot, dont l'objet était d'explorer la possibilité de généraliser le consensus relatif à la gestion des forêts aux Etats-Unis et d'étudier l'évolution continue des concepts de foresterie devant tenir compte des besoins changeants et des nouvelles connaissances scientifiques. Publié simultanément dans le *Journal of Sustainable Forestry* (Vol. 21, no.4, 2005), ce volume explore plusieurs sujets d'actualité: intégration des aires protégées, plantations

et certification; incidences socio-économiques positives et négatives sur les communautés vivant à proximité de plantations gérées de manière intensive; et atténuation des impacts environnementaux et sociaux de la foresterie intensive dans les plantations.

Réunions

- ▶ 26–27 janvier 2007. 9th
 International Wildlife Law
 Conference. Stetson University
 College of Law, Gulfport, Floride,
 Etats-Unis. Adresse: Wil Burns;
 Tél 1–650–281–9126;
 Fax 1–510–217–7060;
 jiwlp@internationalwildlifelaw.org;
 www.internationalwildlifelaw.
 org/programs2.shtml
- ▶ 13–15 février 2007. 3rd Forest Vegetation Simulator Conference. Fort Collins, Etats-Unis. Adresse:Robert Havis; rhavis@fs.fed.us; www.fs.fed.us/fmsc/fvs/fvs_ conference.shtml
- ▶ 13-16 février 2007. Country Led Initiative in Support of the Multi Year Programme of Work of the UNFF: Charting the Way Forward 2015. Bali, Indonésie. Adresse: Tharyat, Mission permanente d'Indonésie à l'ONU; tri_tharyat@yahoo.com
- ▶ 26–27 février 2007. Séminaire international sur la promotion de mesures contre l'exploitation forestière illégale. Tokyo, Japon. Adresse: Takashi Fujiwara, The Council for Tackling Illegal Logging Issues, Nagatacho Bldg. 6F, 2–4–3 Nagatacho, Chiyoda ku, Tokyo, Japon, 100–0014; Tél 81–3–3580 32 5; Fax 81–3–3580 3226; info@goho wood.jp
- ▶ 26 février-2 mars 2007.

 CSD-15 Intergovernmental

 Preparatory Meeting. New

 York, Etats-Unis. Adresse:

 Division du développement
 durable, Département des affaires
 économiques et sociales;

 Tél 1-212-963-8102;

 Fax 1-212-963-4260;
 dsd@un.org;
 www.un.org/esa/sustdev/csd/policy.
 htm
- ▶ 2–3 mars 2007. Financing of Forest Conservation: Payments for Environmental Services in the Tropics. New Haven, Etats-Unis. Adresse: Yale ISTF Conference, c/o Tropical Resource Institute, Yale School of Forestry and Environmental Studies, 210 Prospect Street, New Haven, CT 06511 Etats-Unis; istf@yale.edu
- ▶ 4–11 mars 2007. International Agarwood Conference. Bangkok, Thaïlande. Adresse: Project Foundation;
 Tél 31–20–624 8508;
 Fax 31–20–624 0588;
 trp@euronet.nl;
 www.therainforestproject. net/conf2.htm
- > 5-6 mars 2007. International Experts Meeting on Illegal Logging: Possible Way Forward

towards More Sustainable Forest Management. Tokyo, Japon. Adresse: Yaguchi or Yukihiro Takeya, Global Environment Division, Ministry of Foreign Affairs; Tél 81–3–5501–8245;

yuko.yaguchi@mofa.go.jp or

yukihiro.takeya@mofa.go.jp

Fax 81-3-5501-8244;

- ▶ 12–16 mars 2007. 18ème session du Comité des forêts de la FAO. Rome, Italie. Adresse: Douglas Kneeland, FAO; douglas.kneeland@fao.org; www.fao.org/forestry/site/2962/en/
- ▶ 12-21 mars 2007. 5ème session du Comité pour l'examen de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CRIC-5). Buenos Aires, Argentine. Adresse: Secrétariat de la CCD; Tél 49-228-815-2800; Fax 49-228-815-2898; Secretariat@unccd.int; www.unccd.int
- ▶ 22–23 mars 2007. International Congress on Pedagogic Work in Forests. Gmunden, Autriche. Adresse: Albert Botka, Federal Research and Training Centre for Forests; Tél 43–664 92614 85; Fax 43–7612 64419 34; albert.botka@bfw.gv.at; bfw.ac.at/rz/bfwcms.web?dok=5927
- ▶ 28–30 mars 2007. IWPA's 5 st Annual Convention: World of Wood. San Diego, Etats-Unis. Adresse: International Wood Products Association; Tél 1–877–332 5185; Fax 1–877–332 5186; iwpa@letsmeet.net; www.iwpawood.org/convention.asp
- ▶ 16-22 avril 2007. 2ème Colloque international sur la restauration écologique. Santa Clara, Cuba. Adresse: Montalvo ou Alberto Torres; sisre@ccb.vcl.cu
- ▶ 16-27 avril 2007. 7ème Session du Forum des Nations Unies sur les forèts. New York, Etats Unis. Adresse: Secrétariat FNUF; Tél 1-212-963 3160; Fax 1-917-367 3186; unff@un.org; www.un.org/esa/forests
- ▶ 18–20 avril 2007. Forest Research Management in an Era of Globalization. Washington DC, Etats-Unis. Adresse: Konstantin von Teuffel; Tél: 49–761–4018–100; Fax 49–761–4018–355; Konstantin.teuffel@forst.bwl.de; www.iufro.org/science/divisions/ division-6/60000/60600/activities/

- > 22-24 avril 2007. 3rd International Coral Reef Initiative General Meeting. Tokyo, Japon. Adresse: Hibino; khibino@jwrc.or.jp
- ▶ 30 avril−11 mai 2007. 15ème session de la Commission du développement durable (CSD-15). New York, Etats-Unis. Adresse: Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales; Tél: 1-212-963-8102; Fax 1-212-963-4260; dsd@un.org; www.un.org/esa/sustdev/csd/policy. htm
- ▶ 7-12 mai 2007. 42ème session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités. Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée. Adresse: Fonctionnaire de l'information (M. Collins Ahadome), Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.ip
- ▶ 8–10 mai 2007. 2007 Forest Leadership Conference. Vancouver, Canada. Adresse: ForestLeadership, 353 St Nicolas Suite 101, Montréal, QC, H2Y 2P1, Canada; Tél 1–514–274 4344; Fax 1–514–277 6663; info@ForestLeadership.com; www.forestleadership.com
- 14–19 mai 2007. UFRO
 Conference on Forest Landscape
 Restoration. Séoul, République
 de Corée. Adresse: Dr. John A.
 Stanturf, Chair of Conference or the
 Hanjin Travel Service, Co.;
 jstanturf@fs.fed.us ou
 leesy@hanjinpco.com;
 www.srs.fs.usda.gov/Korea/
- ▶ 14-18 mai 2007. LIGNA+ HANNOVER 2007: World Fair for the Forestry and Wood Industries. Hannovre, Allemagne. Adresse: Deutsche Messe, Messegelände, D 30521 Hannovre; Tél 49-511/89-0; Fax 49-511/89-32626; www.ligna.de
- ▶ 17–19 mai 2007. Conférence internationale sur la dendroénergie. Hannovre, Allemagne. Adresse: Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière;
 Tél 81–45–223 1110;
 Fax 81–45–223 1111;
 fi@itto.or.jp;
 www.itto.or.jp
- ▶ Juin 2007 (à préciser). Conférence internationale sur les forêts et industries forestières gérées par les communautés autochtones et

- autres collectivités locales. Acre, Brésil. Adresse: Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière; Tél 81–45–223 1110; Fax 81–45–223 1111; fi@itto.or.jp; www.itto.or.jp
- 3-7 juin 2007. Growing
 Forest Values. Combined
 Conference of the Institute
 of Foresters of Australia and
 the New Zealand Institute of
 Forestry. Coffs Harbour, Australie.
 Adresse: Merilyn, All Occasions
 Management, 4 Anderson St,
 Thebarton, South Australia 5031,
 Australie;
 Tél 61-8-54 2285;
 Fax 61-8-8354 1456;
 conference@aomevents.com
- ▶ 3-8 juin 2007. IUFRO Tree Biotechnology 2007. Açores, Portugal. Adresse: Conference Secretariat, Rua Carlos Anjos, 891 cv, 2765-174 Amoreira Estoril, Portugal; Tél 351-21-464 3390; Fax 351-21-464 3399; iufro2007@cpl.pt; www.itgb.unl.pt/iufro2007
- 3–15 juin 2007. 14ème Session de la Conférence des Parties à la CITES. Pays-Bas. Adresse: Secrétariat CITES; Tél 41–22–917 8139; Fax 41–22–797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org/eng/news/calendar. shtml
- ▶ 10-13 juin 2007. 10ème
 Congrès nord-américain
 d'agroforesterie. Québec City,
 Québec. Adresse: Québec 2007
 North American Agroforestry
 Conference, Departement de
 Phytologie, FSAA, Pavillon
 Comtois, Université Laval, SainteFoy, Québec, G1K 7P4;
 Fax −418−656 7856;
 www.agrofor2007.ca
- ▶ 18–20 juin 2007. 3rd International Green Energy Conference. Västerås, Suède. Adresse: Professor J. Yan, Chair of IGEC-III; yanjy@ket.kth.se; www.igec.info
- ▶ Juillet 2007 (à préciser).

 Opportunities for Investment in Asia: Utilizing Tropical Forests.

 Bangkok, Thaîlande. Adresse:
 Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière;
 Tél 81-45-223 1110;
 Fax 81-45-223 1111;
 fi@itto.or.jp;
 www.itto.or.jp
- ▶ 2-6 juillet 2007. CBD SBSTTA-12. Paris, France. *Adresse*: *CBD Secrétariat*; *Tél*: 1-514-288-2220;

- Fax 1-514-288-6588; Secrétariat@biodiv.org; www.biodiv.org/meetings/default. shtml
- ▶ 9-13 juillet 2007. 2nd Meeting of the CBD Open-ended Working Group on Review of Implementation of the Convention. Paris, France. Adresse: CBD Secrétariat; Tél 1-514-288-2220; Fax 1-514-288-6588; Secrétariat@biodiv.org; www.biodiv.org/meetings/default. shtml
- ▶ 19–23 août 2007. International Symposium on Forest Soils and Ecosystem Health: Linking Local Management to Global Challenges. Sunshine Coast, Australie. Adresse: Centre for Forestry and Horticultural Research, School of Science, Faculty of Science, Griffith University, Kessels Road, Nathan, Brisbane, QLD 4111, Australie; Tël 61–7–3735 6709; Fax 61–7–3735 7656; cfhr@griffith.edu.au; www.griffith.edu.au/centre/cfhr
- ▶ 10-14 septembre 2007. 5th Meeting of the CBD Ad Hoc Open-ended Working Group on Access and Benefit-Sharing. Montréal, Canada. Adresse: Secrétariat; Tél 1-514-288-2220; Fax 1-514-288-6588; Secrétariat@biodiv.org; www.biodiv.org/meetings/default. shtml
- ▶ 30 septembre-3 octobre 2007. Global Vision of Forestry in the 21st Century. Toronto, Canada. Adresse: Shashi Kant, University of Toronto; Tél 1-416-978 6196; Fax 1-416-978 3834; www.forestry.utoronto.ca/ centennial/int_congress.htm
- 23–27 octobre 2007. 2nd Latin American IUFRO Congress. La Serena, Chili. Adresse: Santiago Barros; Tél: 56–2–693–0700; Fax 56–2–638–1286; sabarros@vtr.net, seminarios@infor.gob.cl; www.infor.cl
- 27 octobre-2 novembre
 2007. IUFRO All Division
 5 Conference. Taipei, Taiwan.
 Adresse: Susan Shiau, Local
 Conference Organizer, 53 Nan Hai
 Road, Taipei 10066, Taiwan;
 Tél 886-2-2314-7905;
 Fax 886-2-23189-0318;
 susanshiau@tfri.gov.tw;
 www.alldiv5iufro2007.org.tw/

Avis de vacances

Directeur exécutif de l'OIBT

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), organisation de produits de base implantée à Yokohama (Japon), est en passe de nommer un nouveau directeur exécutif. L'OIBT a pour mission de faciliter la discussion, la consultation et la coopération internationale sur des questions relatives au commerce international et à l'utilisation des bois tropicaux, de même qu'en matière de gestion durable de leur base de ressource.

Le Directeur exécutif est le chef de l'administration de l'Organisation internationale des bois tropicaux, responsable devant le Conseil international des bois tropicaux, et veille à l'administration et à l'exécution de l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux conformément aux décisions du Conseil.

Les candidats ayant les qualifications suivantes peuvent poser leur candidature:

1. Expérience professionnelle

- i) Expérience en matière de gestion: antécédents professionnels confirmés en matière de gestion de programmes, de personnel et de finances, de préférence dans des domaines concernant les travaux de l'OIBT*;
- ii) Expérience sur le plan international: emploi précédent au niveau gouvernemental et expérience de négociations avec les organisations internationales.

2. Formation

Diplôme supérieur, de préférence dans des domaines concernant les travaux de l'OIBT

3. Langue

Aptitude avérée de s'exprimer, par oral et par écrit, dans une ou, de préférence, plusieurs des langues de travail de l'OIBT (anglais, espagnol et français).

4. Nationalité

Les candidats devraient être ressortissants des pays membres de l'OIBT et être appuyés par leurs gouvernements. Un pays ne peut approuver qu'une seule candidature.

*Compte tenu de la mission de l'Organisation, la capacité de mobiliser des ressources financières additionnelles serait un atout, bien qu'elle ne conditionne pas la compétence des candidats.

Traitement et émoluments

Le traitement est équivalent à celui d'un Sous-secrétaire général (SSG) dans le barème du système des Nations Unies, y compris les indemnités telles qu'applicables aux frais de déménagement, de voyage pour congé dans les foyers tous les 24 mois, d'études des enfants, allocations-logement, etc...

Tout ressortissant d'un pays membre de l'OIBT (voir la liste ci-dessous) peut poser sa candidature. Les intéressées doivent soumettre leur demande, pour examen par l'OIBT, accompagnée d'une lettre officielle du gouvernement de leur pays approuvant leur candidature. Une liste de points de contact de l'OIBT dans des pays membres peut être obtenue sur demande adressée au Secrétariat d'OIBT:

Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) International Organisations Center, 5th Floor Pacifico-Yokohama, 1–1–1, Minato-Mirai Nishi-ku, Yokohama, Japon 220–0012 Téléphone: (81–45) 223–1110 Fax: (81–45) 223–1111

Fax: (81–45) 223–1111 Courriel: itto@itto.or.jp

Les postulants devraient solliciter l'approbation de leurs gouvernements d'ici au 16 février 2007. Les candidatures approuvées par les gouvernements devraient parvenir au Siège de l'OIBT d'ici au 28 février 2007.

Les postes ci-dessous sont de nouveau proposés **Statisticien**

Niveau (Grade): P4/P5 **

Lieu d'affectation: Yokohama, Japon

Durée d'engagement: Durée déterminée de deux ans (renouvelable)

Fonctions et responsabilités: sous la direction du Sous-directeur de l'information économique et de l'information sur le marché, le statisticien sera chargé de rassembler, analyser et diffuser les données de l'Organisation, ainsi que d'activités de formation, afin d'aider l'Organisation et ses membres à atteindre les objectifs de partage de l'information enchâssés dans l'Accord international sur les bois tropicaux. Le statisticien sera également chargé de la préparation et de la publication du document de l'OIBT intitulé Examen et évaluation de la situation mondiale des hois

Qualifications – essentielles: le postulant doit être ressortissant d'un pays membre de l'oibt; être titulaire d'un diplôme universitaire en économie/statistiques forestières ou domaine connexe avec, de préférence, des qualifications universitaires supérieures; avoir plus de dix années d'expérience professionnelle dans ce domaine, y compris dans divers aspects de l'économie de la foresterie tropicale; avoir un niveau élevé d'aptitude en matière d'informatique et de rédaction de rapports; avoir une parfaite maîtrise de l'anglais parlé et écrit (la connaissance du français et/ ou de l'espagnol serait un atout) et avoir des aptitudes avérées pour analyser des statistiques et publier des documents à un haut niveau d'excellence.

Qualifications – désirables: s'intéresser à l'environnement mondial, aux questions internationales touchant la foresterie, à la conservation et au développement; avoir acquis une expérience professionnelle dans une organisation internationale et être au fait des systèmes de données sur internet.

**Le Directeur exécutif se réserve le droit de proposer l'engagement à un niveau inférieur.

Analyste de système et du marché

Niveau (Grade): P3

Lieu d'affectation: Yokohama, Japon

Durée d'engagement: Durée déterminée de deux ans (renouvelable)

Fonctions et responsabilités: sous la direction du Sous-directeur de l'information économique et de l'information sur le marché, l'analyste contribuera à développer et à entretenir les capacités de l'OIBT de compiler, assembler, analyser et publier des informations d'importance sur le commerce et les marchés des produits forestiers tropicaux. Les responsabilités spécifiques incluent: contribuer à la préparation et au développement ultérieur du document de l'OIBT intitulé Examen et évaluation de la situation mondiale des bois; entretenir et modifier les systèmes et applications pour assembler une base de données intégrée en vue d'analyser les statistiques sur les produits forestiers et leur marché; établir une documentation sur tous les programmes développés ou modifiés et contribuer ainsi à renforcer les compétences internes de l'OIBT en matière d'information économique et d'information sur le marché; procéder sur demande à l'analyse ponctuelle et à l'extraction de données; entreprendre certaines tâches liées aux activités de projets et exécuter d'autres fonctions assignées de temps à autre.

Qualifications: le postulant doit être ressortissant d'un pays membre de l'OIBT; être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent en foresterie ou domaine connexe avec, de préférence, des qualifications universitaires supérieures; posséder des connaissances sur le commerce et les marchés des produits forestiers et pouvoir utiliser des logiciels standard (par ex. Word, Excel, Access, PowerPoint, Visual Basic); avoir au moins cinq années d'expérience professionnelle, y compris dans des fonctions nécessitant l'analyse de systèmes et/ou de marchés; être au fait du développement et/ou de l'utilisation des systèmes de données sur Internet: connaître les questions relatives à la foresterie tropicales et s'y intéresser; et posséder une parfaite maîtrise de l'anglais (une connaissance pratique du français et/ou de l'espagnol serait un atout).

Traitement

L'OIBT offre des traitements et indemnités basés de façon générale sur le système applicable à l'ONU. Les candidats retenus sont soumis au Règlement du personnel et aux règles de l'Organisation.

Comment postuler

Remplir le formulaire P.11 (Notice personnelle), et l'envoyer, accompagné d'une lettre indiquant la position objet de la candidature, au Directeur exécutif, Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), International Organisations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1–1–1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220–0012 JAPON, téléphone: (81–45) 223–1110, fax: (81–45) 223–1111, courriel: itto@itto. or.jp. Voir aussi les précisions données sur le site de l'OIBT: http://www.itto.or.jp

Pays membres de l'OIBT

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique/Luxembourg, Bolivie, Brésil, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Communauté européenne, Congo, Côte d'Ivoire, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Libéria, Malaisie, Mexique, Myanmar, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines,

Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Venezuela.

